

Le diplôme, un passeport pour l'emploi

Cette publication a pour vocation de dresser l'état des lieux de la situation en matière de chômage et d'éducation en Polynésie française. L'étude s'intéresse en particulier aux bénéfices que les polynésiens peuvent aujourd'hui tirer de leur diplôme en matière d'accès à l'emploi et de sortie du chômage. L'enjeu est de taille : dans un contexte de crise économique majeure pour le Pays, au cours de laquelle des emplois sont supprimés et l'économie est contrainte à se réorganiser, il s'agit de s'interroger sur les moyens pour chacun d'obtenir un emploi décent.

En Polynésie française, le taux de chômage est de 11,7 % en 2007, date du dernier recensement de la population polynésienne. Ce taux de chômage pourrait être qualifié de structurel du fait de sa stabilité et son incompressibilité durant les deux dernières décennies. Mais plusieurs éléments contextuels, comme la suppression de milliers d'emplois salariés et l'afflux toujours important de jeune main d'œuvre sur le marché du travail, laissent supposer que la crise économique survenue depuis 2008 aura fait augmenter ce taux.

En Polynésie française, pour avoir plus de chances de travailler, mieux vaut être bien diplômé. En effet, l'absence de diplôme prédispose au chômage ou à l'inactivité : le taux de chômage des non-diplômés est en Polynésie française 5 fois plus élevé que pour les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur et une fois et demi plus élevé que pour les bacheliers. Plus le niveau d'études suivies monte, plus le risque de se retrouver sans emploi baisse. Ces différences de risque de chômage par niveau de qualification sont encore plus marquées qu'en France métropolitaine. De plus, le chômage est de plus longue durée pour les pas ou peu diplômés.

Les taux de chômage diffèrent d'une sous-population à l'autre : les habitants des archipels éloignés ont un taux plus élevé que ceux de Tahiti ; Souvent recrutées hors place, les personnes originaires de métropole ou de l'étranger sont bien moins concernées par le manque d'emploi que les natifs de Polynésie ; la moitié des chômeurs sont des jeunes de 15 à 25 ans, alors que cette tranche d'âge représente seulement un cinquième de la population totale en âge de travailler (15-64 ans).

Pour mieux cerner les effets spécifiques de chacun des facteurs individuels qui peuvent sous-tendre le risque d'être chômeur, le recours à une modélisation est effectué. Elle permet de révéler qu'indépendamment des autres caractéristiques de l'individu (son origine, son âge, son sexe, etc.), le niveau d'études atteint est très déterminant du risque de chômage. De plus, toutes choses égales par ailleurs, et notamment à diplôme égal, **les jeunes sont bien plus concernés par les difficultés d'obtenir un emploi** que les classes d'âge plus âgées, qui font valoir leur expérience professionnelle. À âge égal, études et autres caractéristiques égales, **les femmes ont significativement moins de chances d'obtenir un emploi que les hommes.** Les interruptions de maternité, le manque de réseau social, la discrimination à l'embauche (...) sont des éléments de réponse classiquement avancés pour expliquer ces différences.

Un diplôme relativement élevé permet non seulement de se protéger en partie du chômage, mais aussi d'obtenir un emploi plus stable et de plus haut niveau, qui mène donc à un revenu nettement plus conséquent. Une simulation montre que le rapport de revenu des salariés non diplômés sur celui des salariés diplômés de l'enseignement supérieur serait au moins de 1 à 3. De ce fait, suivre des études réduit les chances d'être en situation de pauvreté à un moment de sa vie.

Toutefois, il existe des distorsions entre la demande des entreprises sur le marché du travail polynésien et l'offre de qualification de la main d'œuvre ; elles ont pour conséquence de contraindre les jeunes à accepter des emplois qui ne sont pas en

.../...



N° 3/2011

Directeur de la publication :
Hervé BACHERÉ

Auteur de la publication :
Sebastien MERCERON

Réalisation : ISPF

Dépôt légal : Mai 2011
ISSN 1247 - 7370
©ISPF 2011

B.P. 395 - 98 713 Papeete - Tahiti
Tél. : (689) 47 34 34 / Fax : (689) 42 72 52
Courriel : ispf@ispf.pf
Site internet : www.ispf.pf

adéquation avec leur formation (déclassement). La question des débouchés aux cursus de formation proposés localement est donc un enjeu pour réduire l'étendue de cette inadéquation professionnelle et le taux de chômage des jeunes. Le déclassement (ou sur-éducation) des femmes, souvent plus diplômées que leurs homologues masculins, est plus fréquent.

La scolarisation s'est généralisée en Polynésie française mais le retard avec la Métropole reste important pour l'accès au diplôme : la part des personnes non scolarisées diminue nettement d'une génération à l'autre. De même, le taux de bacheliers d'une génération est en forte croissance : il a été multiplié par 4,5 en 25 ans ; mais l'obtention du baccalauréat reste deux fois moins fréquente qu'en métropole. Les écarts sont très marqués entre les populations des différents archipels que compte la Polynésie française : l'isolement de certaines îles, l'absence d'établissements secondaire et supérieur, la migration des jeunes des archipels éloignés vers Tahiti (...) sont des causes des plus faibles niveaux d'études des habitants de ces îles.

Cependant, **la proportion de personnes vivant en Polynésie française et ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur** (diplôme de 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} cycle) **stagne** d'une génération à l'autre depuis 30 ans : ceci pourrait s'expliquer notamment par le taux d'échec important mesuré à l'Université de Polynésie Française (UPF). Les résultats des jeunes polynésiens de 17 ans appelés aux évaluations de lecture aux journées d'appel de préparation à la défense (JAPD) sont préoccupants : les difficultés de lecture du français sont 4 fois plus fréquentes qu'en métropole. Une grande partie de ces jeunes parlent une langue polynésienne dans leur foyer, et malgré les progrès de la scolarisation, la barrière linguistique apparaît comme un frein majeur à l'accès au diplôme.

L'océanisation des cadres butte sur le manque de qualifications des natifs de Polynésie française mais aussi au départ des plus qualifiés vers la métropole ou vers l'étranger. Le recrutement de cadres locaux se heurte aussi au déclassement des femmes polynésiennes, compte-tenu de leur niveau d'études en moyenne plus élevé. À niveau de qualification égal, la concurrence entre main d'œuvre locale et métropolitaine est en réalité peu fréquente.

Chômage et emploi en Polynésie française

Le taux de chômage exprime la proportion de demandeurs d'emploi dans la population active, la population active étant composée des personnes ayant un emploi ou en recherche d'un emploi. Le recensement de la population de la Polynésie française, mené en 2007 par l'ISPF, est la seule source récente qui permette de mesurer localement le taux de chômage : selon ce recensement, le taux de chômage des 15 ans et plus est de 11,7 % en 2007 en Polynésie française. Ce taux est sensiblement plus fort qu'en métropole à la même date (8,1 %), mais beaucoup plus faible que dans les départements français d'Outre-mer (DOM), dont le taux de chômage moyen est 22,2 % au deuxième trimestre 2007¹. Le taux de chômage atteint ainsi alors 22,7 % en Guadeloupe, 21,2 % en Martinique, 20,6 % en Guyane et 24,2 % à La Réunion. Le niveau de chômage est en partie lié à des caractéristiques structurelles spécifiques aux départements et territoires français d'Outre-mer : une pression démographique importante, un niveau de formation plus faible qu'en métropole, un coût du travail plus élevé que dans les pays géographiquement voisins.

En Polynésie française, depuis la fin des années 90, des mesures ont été mises en œuvre par le pays afin de réduire les coûts du travail pour les employeurs et résoudre les problèmes chroniques d'embauche (dispositifs CRE, IFED, IME, ICRIA, CTH DARSE, CPIA²). L'évolution de l'emploi salarié du secteur marchand témoigne néanmoins de la difficulté à créer et conserver des emplois en Polynésie française face aux besoins générés par la croissance de la population active.

Le taux d'emploi en Polynésie française est de 53 %, ce qui signifie que 53 % des personnes âgées de 15 à 64 ans occupent un emploi, contre 64 % en France métropolitaine. Ainsi, le faible niveau du chômage de la Polynésie française relativement aux autres départements d'Outre-Mer ne s'explique pas par une forte proportion de personnes ayant un emploi, mais plutôt par une préférence à l'inactivité plutôt qu'au chômage pour les personnes sans emploi. L'absence de régime d'assurance chômage n'incite pas toutes les personnes sans emploi à se déclarer comme chômeur ni à s'inscrire auprès d'agences pour l'emploi (comme le Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion professionnelles, SEFI) : ces personnes sans emploi n'effectuant pas de démarches ne sont donc pas comptabilisées dans la population active ni dans le taux de chômage.

¹ : Source Insee.

² : **CRE** : « Convention relance emploi » (loi du pays n° 2009-10 du 29 juin 2009) ; **IFED** : dispositif d'aide « d'incitation fiscale pour l'emploi durable (loi du pays n° 2006-05 du 06 février 2006) ; **IME** : dispositif d'« incitation au maintien de l'emploi » (loi du pays n° 2009-9 du 29 juin 2009) ; **ICRIA** : dispositif « insertion par la création ou la reprise d'activité » (loi du pays n° 2006-8 du 06 mars 2006) ; **CTH** : mesures destinées à favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées (loi du pays n° 2007-2 du 16 avril 2007) ; **DARSE** : dispositif d'aide à la revalorisation du salaire minimum interprofessionnel garanti et de l'emploi (Loi du Pays n° 2006-17 du 26 juin 2006).

La recherche d'emploi est en majorité de courte durée en Polynésie française : 47,6 % des chômeurs cherchent un emploi depuis moins de 3 mois, 25,0 % de 3 mois à moins d'un an, 10,8 % d'un an à moins de deux ans, 16,5 % depuis plus de deux ans. Près de la moitié (45 %) des chômeurs polynésiens n'ont jamais exercé d'activité précédemment. Plus l'âge progresse, plus la proportion de chômeurs n'ayant jamais travaillé diminue : 64 % des chômeurs de moins de 25 ans n'ont jamais travaillé contre seulement 20 % des 40 ans et plus. Le taux de chômage des personnes ayant déjà travaillé est de 6,8 % contre plus du double pour les primo-accédants.

En Polynésie française, le marché de l'emploi apparaît comme segmenté selon deux secteurs de développement : un secteur moderne regroupant l'emploi salarié, dominant dans l'agglomération urbaine de Papeete, et un secteur traditionnel plus souvent rural, caractérisé par l'emploi non salarié et tourné principalement vers l'autosubsistance, où vie domestique et vie économique se confondent.

Au Recensement de 2007, un actif occupé sur six travaille dans la sphère non salariée, contre un sur quatre au Recensement de 1996. Ainsi, depuis la mise en œuvre du Pacte de progrès basé sur le développement des ressources propres, l'économie Polynésienne s'est peu à peu structurée vers une économie plus moderne et progressivement centrée sur le salariat. La crise de 2008 aura peut-être modifié cette tendance : il est en effet classique que les salariés mis à pied dans le secteur moderne trouvent refuge dans le secteur traditionnel et les activités informelles en période de difficultés économiques.

Car si les derniers chiffres du chômage datent du Recensement de la population de 2007, l'examen statistique par l'ISPF des effectifs salariés du secteur marchand fournis par la Caisse de Prévoyance Sociale permet un diagnostic plus récent de la santé de la sphère salariée : après une hausse tendancielle depuis 1987, le recul des effectifs salariés en 2008, 2009 et 2010 indiquent un impact de la crise économique considérable : environ 2 000 emplois ont été supprimés par an, essentiellement dans les secteurs de la construction, la perliculture et l'hôtellerie.

Selon les estimations issues des projections démographiques de l'ISPF, il faudrait actuellement créer de l'ordre de 1 700 emplois par an pour absorber l'arrivée de jeunes en âge de travailler sur le marché du travail. Ainsi, compte-tenu de ce flux tendanciel de main d'œuvre et des pertes d'emplois enregistrées les trois dernières années, on pourrait donc estimer à 3 700 le nombre de nouveaux chômeurs potentiels chaque année sur le marché du travail polynésien entre 2008 et 2010.

Le diplôme, un rempart contre le chômage

• L'absence de diplôme est un frein majeur à l'obtention d'un emploi

Le diplôme est une des composantes de ce que les économistes appellent le « capital humain » qui, au même titre que le capital financier ou physique, est indispensable au bon fonctionnement d'une entreprise. Le capital humain³ d'un individu est formé d'éléments, comme ses compétences, son expérience et ses savoirs, qu'il peut accumuler au cours de sa vie et qui déterminent ensemble son aptitude à travailler. De même que le capital physique (un véhicule, une machine, un hangar) peut s'acheter ou se construire, le capital humain peut s'acquérir par l'éducation, se développer par la formation continue. En ce sens, le diplôme peut être perçu comme signe extérieur de richesse en capital humain. Un des bénéfices produit par ce capital humain correspondrait dans cette optique aux revenus perçus lors de la mise à disposition des compétences dans un emploi.

L'accès très différencié à l'emploi selon le niveau de formation témoigne de l'importance qu'accorde généralement l'entreprise au niveau de capital humain affiché par les demandeurs d'emploi dans le processus de recrutement.

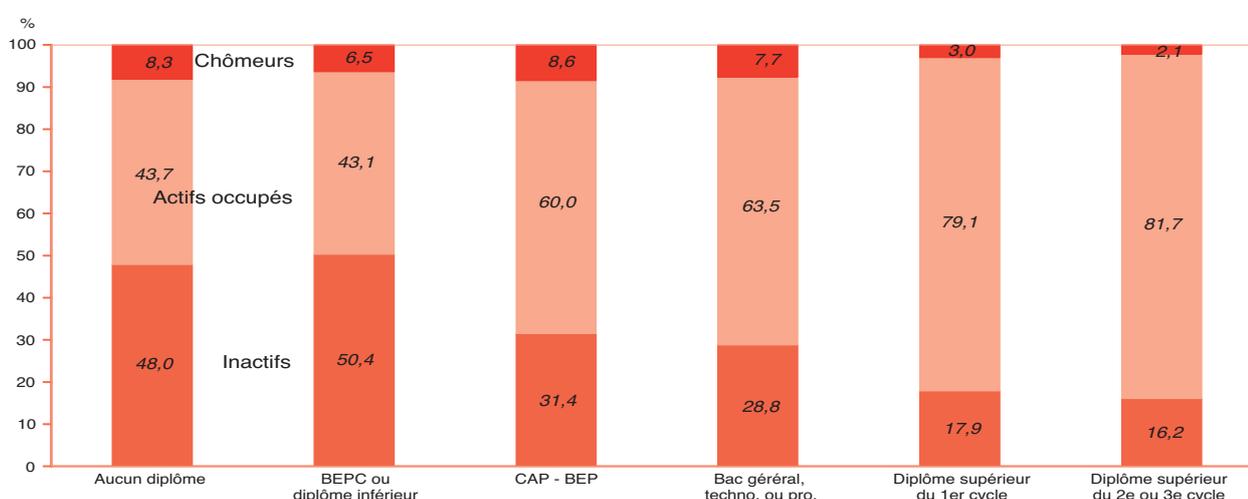
En se restreignant à une vision purement économique, l'investissement en capital humain d'un individu ou des parents pour leur enfant consisterait donc à un arbitrage entre des coûts directs liés à l'accès à l'éducation (les frais de scolarité, frais de déplacement ou de logement pour suivre des études...) et des coûts d'opportunité (le salaire auquel on renonce pour étudier). Par exemple, même dans le cas de l'obtention d'une bourse d'études couvrant les frais de scolarité, choisir de poursuivre des études universitaires plutôt que de travailler n'est en réalité pas gratuit, car ce choix implique de renoncer au revenu qui aurait pu être gagné par le jeune adulte en travaillant pendant tout le temps de l'université. Selon le positionnement social de l'individu, l'arbitrage entre la poursuite d'études et le travail rémunéré peut être très contraint : plus le revenu des parents est faible, plus ce choix sera contraint par la nécessité de subvenir à court terme aux besoins de la famille, en devenant aide familial dans l'entreprise des parents ou en devenant autonome financièrement par le biais d'une activité rémunérée.

³ : *Human Capital*, Gary Becker, University of Chicago Press, 1993. Concept développé en 1975.

Les chiffres du chômage par niveau de diplôme montrent que les retours sur investissements de l'éducation sont très élevés en termes d'employabilité, c'est-à-dire en matière de capacité à obtenir ou retrouver rapidement un emploi, comme en témoignent le graphique n° 1 et le tableau n° 1. En Polynésie française comme ailleurs, le niveau d'études atteint par chaque individu est déterminant de sa faculté à obtenir ou non un emploi ; **les statistiques montrent qu'un diplôme élevé protège efficacement contre le chômage et l'inactivité**. Les actifs polynésiens qui n'ont aucun diplôme sont en effet 15,7 % à être demandeurs d'emploi, tandis que le taux de chômage de ceux qui sont diplômés de l'enseignement supérieur tombe à 2,9 % : un diplôme universitaire offre quasiment la garantie du plein emploi en Polynésie française. Le taux de chômage est 6 fois plus élevé pour les non diplômés que pour les diplômés de l'enseignement supérieur long (2^{ème} ou 3^{ème} cycle) et 4 fois plus élevé pour les non diplômés que pour les titulaires d'un BTS ou d'une licence. Le taux de chômage des détenteurs du baccalauréat général est d'un niveau intermédiaire, à 10,8 %.

Les statistiques du SEFI montrent d'ailleurs que le nombre de postulants par offre d'emplois est nettement plus faible pour les niveaux de qualification élevé : pour les emplois de niveau Bac+5, on compte 9 postulants pour un poste en 2009, contre 26 pour les offres de Bac+2 et 49 pour les offres de niveau Bac.

Graphique n° 1. Répartition des Polynésiens par statut d'activité en fonction de leur niveau de diplôme



Note de lecture : 48 % des individus de 15 à 64 ans sans diplômes sont inactifs, 43,7 % occupent un emploi et 8,3 % sont des chômeurs en 2007.

Source : ISPF (RP2007, individus de 15-64 ans).

Tableau n° 1. Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage en fonction du niveau de diplôme

	Aucun diplôme	BEPC ou diplôme inférieur	CAP-BEP	Bac général, techno. ou pro.	Diplôme supérieur du 1 ^{er} cycle	Diplôme supérieur du 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle	Total général
Unité :	%	%	%	%	%	%	%
Taux d'activité	52,0	49,6	68,6	71,2	82,1	83,8	60,4
Taux d'emploi	43,7	43,1	60,0	63,5	79,1	81,7	53,2
Taux de chômage	15,9	13,2	12,6	10,8	3,7	2,5	11,8

Source : ISPF (RP2007, individus de 15-64 ans).

La durée du chômage est plus courte pour les diplômés : si un niveau d'étude élevé prémunit contre le chômage, il semble aussi en diminuer la durée le cas échéant : parmi les personnes recherchant activement un emploi, celles sans aucun diplôme ou avec un diplôme inférieur au BEPC sont en proportion deux fois plus nombreuses (30 %) à faire des démarches depuis plus d'un an que celles qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur (15 %). Pour les bacheliers, cette proportion est intermédiaire, à 21 %. Le diplôme favorise ainsi une sortie plus rapide du chômage. Le chômage est de longue durée chez les non-diplômés qui ont du mal à s'insérer dans le marché du travail, tandis que pour les diplômés, le chômage n'est le plus souvent qu'une situation transitoire entre deux périodes d'emploi.

Qu'en est-il ailleurs ? : l'effet du diplôme contre le risque de chômage est aussi largement observé dans les pays occidentaux comme la France, comme en témoignent les données de l'INSEE : le taux de chômage par niveau de diplômes y baisse nettement à mesure que le niveau d'études croît. En métropole, le taux de chômage des peu ou pas diplômés (brevet des collèges ou inférieur) est en moyenne 4 fois plus élevé que celui des titulaires d'un titre de l'enseignement supérieur⁴. En Polynésie française en 2007, ce même rapport s'établit à 5. Ainsi, détenir un diplôme élevé

4 : Source : Insee enquêtes Emploi 2006-2009.

en Polynésie française est donc un atout encore plus précieux qu'en métropole, du fait de la relative rareté de qualification sur le territoire polynésien. La garantie contre le chômage qu'offre un diplôme élevé semble donc plus marquée en Polynésie française, même si dans les deux pays le diplôme reste l'atout principal pour s'insérer dans le monde du travail.

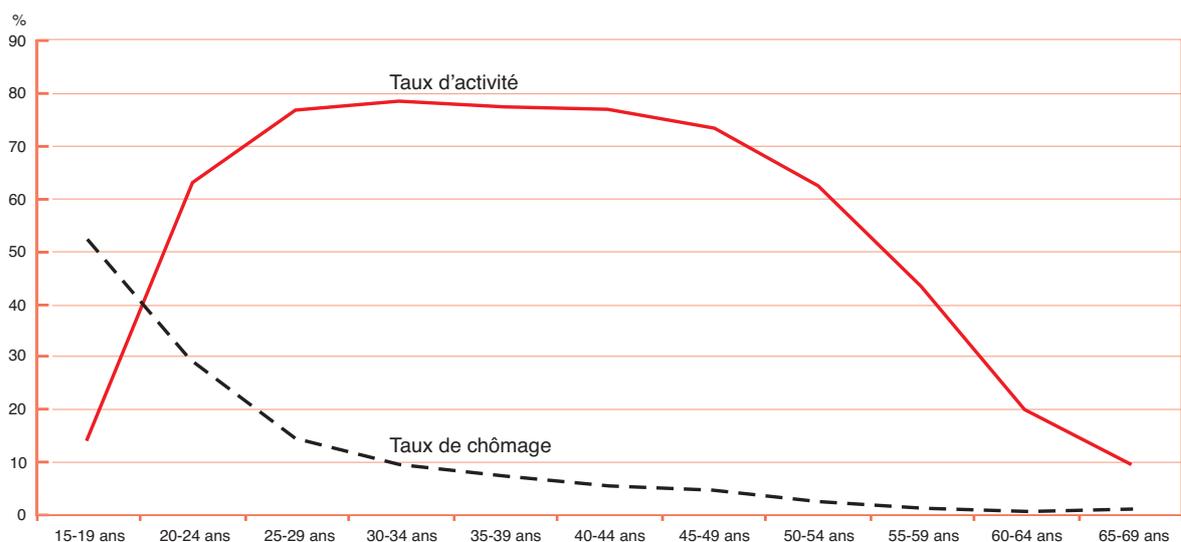
• **Les taux de chômage diffèrent sensiblement entre les différentes sous-populations**

Le taux de chômage des femmes (12,8 %) est supérieur à celui des hommes (11 %), en particulier dans les classes d'âge jeunes. Ceci est conforme aux statistiques européennes : bien que les taux de chômage varient fortement d'un pays à l'autre (de 3,4 % aux Pays-Bas à 18,5 % en Espagne en 2009), le taux de chômage des femmes est partout en Europe supérieur au taux des hommes⁵. Après 40 ans, le taux de chômage des femmes polynésiennes devient cependant inférieur à celui des hommes, qui se retirent plus rapidement du marché du travail.

Le taux d'activité des femmes s'est accru au fil des dernières décennies : il est passé de 43 % en 1988 à 47 % en 2007, soit 4 points de plus. En parallèle avec l'évolution du mode de cohabitation (les Polynésiens résident dans des ménages de moins en moins grands), les Polynésiennes sont de plus en plus nombreuses à vouloir s'insérer sur le marché du travail et la vie active. Ainsi, même si le taux de chômage est plus élevé pour les femmes que pour les hommes, la proportion de femmes parmi les détenteurs d'un emploi a augmenté depuis les dernières décennies : elles occupent désormais 40 % des emplois en 2007, contre 35 % en 1988.

Le chômage est particulièrement important chez les jeunes. De près de 52 % des 15 à 19 ans, le taux de chômage diminue à 29 % pour la tranche d'âge de 20 à 24 ans puis à 14 % pour les 25 à 29 ans. Le taux de chômage des personnes de 40 ans et plus est inférieur à 4 %. La moitié des chômeurs ont ainsi de 15 à 25 ans, alors que les jeunes de cette tranche d'âge représentent en fait un cinquième de la population en âge de travailler (15-64 ans). Ce même « sur-chômage » des jeunes est mesuré en Europe, avec des taux de chômage des 15-24 ans égaux en moyenne à 20 % en Europe, 25 % en France, 26 % en Italie, 39 % en Espagne, 20 % au Royaume-Uni⁶, soit des taux de deux à quatre fois plus élevés que ceux des actifs de 25 à 64 ans (trois fois pour la France). Le taux de chômage des seniors est extrêmement faible, car résultant de deux éléments contradictoires : d'une part, les actifs sans emplois se retirent du marché du travail à partir d'un certain âge, compris entre 55 et 65 ans, faute de pouvoir occuper un emploi ou désireux d'une retraite, ils deviennent alors inactifs et ne sont plus comptabilisés dans le chômage (l'évolution du taux d'activité en fonction de l'âge suit une courbe en U inversé, voir graphique n° 2). D'autre part, les actifs âgés qui restent ont accumulé de l'expérience et ont une productivité élevée, favorisant l'emploi⁷ de ceux qui restent actifs.

Graphique n° 2. **Activité et cycle de vie: le taux d'activité suit une courbe en U inversé, tandis que le chômage décroît avec l'âge**



Note de lecture : de 25 et 29 ans, le taux de chômage est de 14 % et le taux d'activité est de 77 %.

Source : ISPF (RP2007, individus de 15 et plus).

⁵ : À l'exception toutefois de la Suède et du Royaume-Uni. Chiffres Eurostat, 2009.

⁶ : Données Eurostat de février 2010.

⁷ : Une étude de l'Insee (Aubert P., Crépon B., 2003) sur le profil moyen de productivité en entreprise en fonction de l'âge conclut que la productivité croît avec l'âge jusqu'à 40 ans, puis se stabilise. Ce constat ne vaut que pour les travailleurs restant en emploi, les phénomènes d'éviction des travailleurs moins productifs n'étant pas contrôlés. De même, Hellerstein, Neumark et Troske (1999) montrent aussi que le salaire plus élevé des travailleurs plus âgés est bien le reflet d'une productivité supérieure.

Les personnes nées hors du territoire ont un taux de chômage quatre fois moins moindre que celles nées en Polynésie française. Ce phénomène, illustré par le tableau n° 2, est inverse à celui constaté en France où les migrants ont un taux de chômage supérieur à celui des personnes nées en France métropolitaine. En Polynésie française, le taux de chômage des personnes nées hors du territoire est très faible : en effet, la majorité de ces personnes non natives sont recrutées hors place, ce qui explique en partie la faiblesse de leur taux de chômage. Elles ont de plus un niveau d'études en général plus élevé que celui des natifs (voir chapitre 3).

Tableau n° 2. Indicateurs du marché du travail en Polynésie française selon le lieu de naissance

Les 15-64 ans	Polynésie française	Métropole	Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna	Autres collectivités d'outre-mer ou DOM	Étranger	Total général
<i>Unité :</i>	%	%	%	%	%	%
Taux d'activité	58	74	75	68	70	60
Taux d'emploi	50	72	70	65	68	53
Taux de chômage	14	3	6	4	3	12

Source : ISPF (RP2007, individus de 15 à 64 ans).

Les archipels éloignés sont plus touchés par le chômage.

Chacun des archipels qui composent la Polynésie française a des caractéristiques propres qui les démarquent des autres, et c'est aussi le cas pour les questions d'activité et de chômage. Alors que les Îles Du Vent (11,3 %), les Îles Sous-Le-Vent (11,4 %) et les Tuamotu-Gambier (12,1 %) ont en 2007 des taux de chômage dans la moyenne du Pays, le taux de chômage aux Marquises (14,8 %) et surtout dans les Australes (22,7 %) est nettement plus élevé. Ceci peut s'expliquer par des différences marquées entre archipels dans la structure de leur population et dans les orientations de leur activité économique locale. L'archipel des Australes se distingue aussi par sa démographie : sa population a stagné depuis les dernières décennies : le nombre d'habitants en 2007 y est le même qu'en 1983 (+0,3 % d'augmentation, soit +21 habitants), alors que la population de la Polynésie française a crû de 55,7 % pendant les mêmes 25 années : cette stagnation s'explique en grande partie par des flux migratoires vers Tahiti, pour y trouver un emploi ou suivre des études. Les Marquisiens et les habitants des Tuamotu-Gambier sont en moyenne plus jeunes que la moyenne polynésienne (27,6 ans pour les Marquises, 27,1 ans pour les Tuamotu-Gambier, contre 29,6 ans pour la moyenne de la Polynésie française), tandis que la population des Australes est en moyenne légèrement plus âgée (30,6 ans) du fait des migrations continues vers Tahiti. La vie économique des archipels éloignés repose sur des spécificités locales en termes d'agriculture, de pêche et de tourisme : aux Îles Sous-Le-Vent dominent les activités touristiques grâce au pôle d'attraction de Bora-Bora, tandis qu'aux Tuamotu, la perliculture s'est ajoutée à la monoculture du coprah. L'activité des Australes est orientée vers le maraîchage, et celle des Marquises vers l'artisanat. La crise économique a touché des secteurs déjà fortement affectés par la baisse tendancielle de la demande mondiale adressée à la Polynésie française : les indicateurs liés à la perliculture, la pêche, le tourisme sont en berne, ce qui explique qu'on s'attend à ce que les îles ayant conservé une monoactivité voient leur taux de chômage monter⁸. Le développement des activités annexes informelles (petit artisanat, vente de fruits ou de poisson en bord de route, ...) sont souvent un moyen de subsister dans ces îles, lorsque l'activité principale ne fournit plus un revenu suffisant. Dans ce contexte de petites activités de subsistance, distinguer la situation de chômage est délicate, tant la frontière entre travail et activité annexe est floue.

Aux Îles Du Vent, plus on s'éloigne de Papeete, plus le chômage est important : Moorea-Maiao, Tiarapu-Est et Tiarapu-Ouest ont en 2007 des taux de chômage proches de 14 %. Malgré les difficultés de l'activité touristique, Bora-Bora reste en 2007 une des communes au plus faible taux de chômage (6,5 %), qui contraste avec les autres communes des Îles Sous-Le-Vent : Huahine (13,1 %), Raiatea (13,3 %), Tahaa (16,8 %) et Maupiti (12,6 %). Aux Marquises, le taux de chômage est particulièrement élevé à Fatu-Hiva (31,8 %), Hua-Huka (22,2 %) et Ua-Pou (18,6 %). Aux Australes, Rurutu et Raivavae se démarquent avec des taux de chômage très hauts (resp. 33,2 % et 28,1 %). Le taux de chômage des communes de plus de 1 000 habitants aux Tuamotu (9,8 %) est moins élevé que celles de moins de 1 000 habitants (16,9 %), signe que les difficultés rencontrées dans le monde rural, agricole y sont importantes. La commune de Gambier, pourtant centrée sur les activités perlicoles, bénéficie encore en 2007 d'un taux de chômage très bas (3 %).

Professions : les catégories professionnelles basses sont plus concernées par les problèmes d'employabilité.

Les ouvriers et les employés sont les professions les plus touchées par le chômage (9,6 % et 8,4 % respectivement). Parmi elles, les personnels des services directs aux particuliers (14,7 % principalement employés de l'hôtellerie

⁸ : En l'absence d'enquête Emploi récente en Polynésie, les seuls éléments statistiques de cadrage sur l'emploi à la disposition du statisticien public sont les données de la CPS, mensuelles mais partielles, celles des offres et demandes d'emploi adressées au SEFI, qui concernent peu les archipels éloignés, et celles du recensement de la population (RP) qui a lieu tous les 5 ans. Il faudra attendre le prochain RP d'août 2012 afin de pouvoir mesurer à nouveau les taux de chômage sur l'ensemble de la Polynésie.

restauration et femmes de ménages), les employés de commerce (12,1 %), les ouvriers qualifiés de type artisanal (12,9 %) et les ouvriers de la manutention, du magasinage et du transport (10,7 %) ont particulièrement du mal à trouver ou retrouver un emploi. Les catégories supérieures telles les artisans commerçant (1,8 %), les cadres (2,1 %) et les professions intermédiaires (3,3 %) sont relativement épargnées.

Types de ménage : une personne seule avec son enfant est plus souvent chômeuse.

Le taux de chômage d'une personne élevant seule ses enfants est 2,5 fois plus important que celui d'une personne vivant seule ou en couple sans enfant (voir tableau n° 3). De même les ménages élargis sont plus touchés par le chômage. Comme le montre le tableau n° 4, plus la taille du ménage est importante, plus le risque de chômage est important. L'étude sur la pauvreté dans les Îles Du Vent⁹ a montré que les ménages pauvres étaient bien souvent des ménages de plus grande taille, témoignant de l'obligation de cohabiter pour lutter contre la pauvreté des conditions d'existence. Les chefs de famille des couples avec enfants ont un taux d'activité très élevé (proche de 80 %) et un taux de chômage faible ; leur niveau d'études est supérieur à la moyenne, notamment pour ce qui est de l'accès aux études supérieures. À l'opposé, dans les familles élargies, 58 % des chefs de famille déclarent avoir arrêté leur scolarité au plus au niveau du collège ; leur taux d'activité est faible (55 %) et leur taux de chômage plus élevé.

Tableau n° 3. **Taux de chômage selon le type de ménage : le taux de chômage des personnes membres d'un ménage élargi est élevé**

Type de ménage	Personne seule	Couple sans enfant	Couple avec enfant	Famille monoparentale	Ménages élargis
<i>Unité :</i>	%	%	%	%	%
Taux de chômage	5,4	5,7	9,3	13,6	16,3

Source : ISPF (RP2007, individus de 15 à 64 ans).

Tableau n° 4. **Taux de chômage et nombre de personnes du ménage : le taux de chômage est d'autant plus élevé que l'individu habite dans un ménage de grande taille**

Nombre de personnes du ménage	Personne seule	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes	7 personnes	8 personnes et plus
<i>Unité :</i>	%	%	%	%	%	%	%	%
Taux de chômage	5,4	7,0	8,7	8,8	12,3	16,4	17,1	21,1

Source : ISPF (RP2007, individus de 15 à 64 ans).

En raisonnant « toutes choses égales par ailleurs » le manque de diplôme, le manque d'expérience, la vie dans les archipels éloignés... ont chacun des effets spécifiques sur la probabilité d'être au chômage.

Maeva, une polynésienne de 23 ans, sans diplôme, vivant seule avec son enfant dans une île des Australes, a 70 % de chances d'être au chômage. Teva, un homme de 35 ans titulaire d'un CAP qui est né et réside toujours dans une Ile Sous-Le-Vent avec sa famille, a 24 % de chances d'être chômeur. Enfin, Pierre, un métropolitain titulaire d'un diplôme d'ingénieur, vivant à Papeete avec sa femme, a 1 % de chances d'être au chômage.

Afin d'estimer la probabilité de chômage des différents profils de personnes, un modèle économétrique¹⁰ a été réalisé. Il a permis de mesurer de quelle manière se combinent les effets spécifiques des différents facteurs déjà évoqués dans une analyse descriptive (l'éducation, le sexe, l'âge, etc.). Ceci permet notamment de mieux expliquer les différences de risque de chômage entre sous-population après avoir gommé des effets de structure qui peuvent être trompeurs : par exemple, si l'on observe une différence de taux de chômage entre les hommes et les femmes, ce pourrait être pour la simple raison que hommes et femmes n'ont pas le même niveau d'éducation, plutôt qu'une employabilité différentes selon le sexe. Dans cette analyse menée sur les données du recensement de la population polynésienne de 2007, la probabilité pour un actif de 15 ans et plus d'être chômeur est expliquée par l'âge de l'individu, son sexe, son archipel d'habitation (en distinguant la zone urbaine de Tahiti et le reste des Îles Du Vent), son origine, le type de son ménage, la langue parlée en famille, sa profession... La référence prise pour le modèle est un homme sans diplôme, de nationalité française, natif de Polynésie française, âgé de 30 à 34 ans, vivant seul dans l'agglomération de Papeete. À partir des résultats pour la référence sont calculées les probabilités des autres profils possibles. L'impact de chaque modalité des

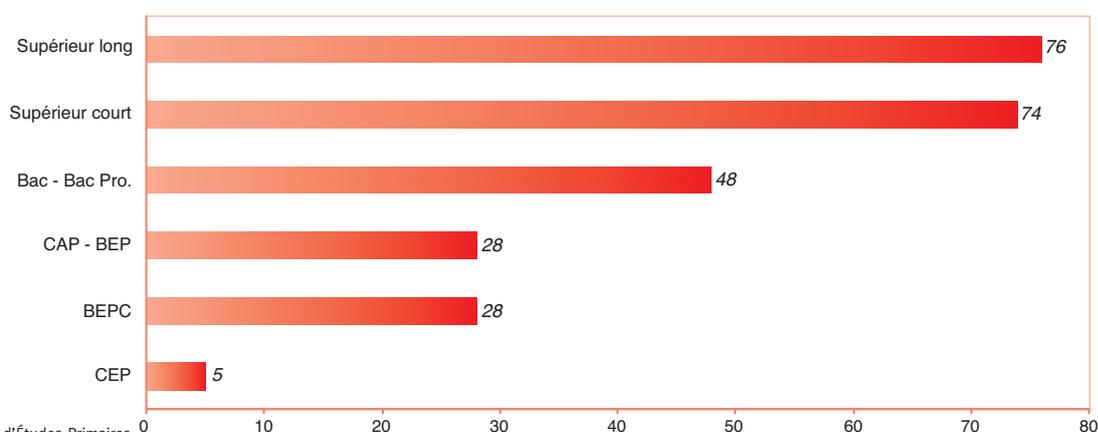
⁹ : Herrera, Merceron (2010).

¹⁰ : Un modèle économétrique est une technique statistique permettant la vérification empirique de relations entre des grandeurs prédites par des intuitions théoriques ou anecdotiques. La modélisation utilisée ici est une régression logistique dichotomique expliquant la probabilité pour un actif d'être chômeur.

critères explicatifs sur la situation vis-à-vis de l'emploi peut ainsi être déterminé « toutes choses égales par ailleurs », par différence avec la situation de référence.

Ce modèle révèle que plus l'individu est instruit, moins il a des chances d'être au chômage, toutes choses égales par ailleurs (voir graphique n° 3). Autrement dit, à caractéristiques données comme le sexe, l'origine et l'âge, la probabilité d'être au chômage est une fonction décroissante du niveau de diplôme. Au-delà des compétences professionnelles réellement acquises, qui ne sont pas mesurables simplement, le diplôme exprime un niveau de qualification qui opère comme un signal¹¹ : ce signal agirait auprès de l'employeur comme une garantie d'un niveau de productivité minimal de l'individu demandeur d'emploi, ou bien auprès du banquier comme un élément facilitateur de l'obtention des fonds nécessaires pour démarrer une activité à son compte. Même si le panel d'entreprises du SEFI n'est pas représentatif de l'ensemble des entreprises du territoire, les statistiques d'offres d'emploi du SEFI montrent que le niveau scolaire requis par les employeurs augmente d'année en année. En 2010, 60 % des offres requièrent au moins un niveau CAP et le nombre d'offres de niveau supérieur au baccalauréat a augmenté de 145 % entre 2003 et 2010, confirmant ainsi le besoin des entreprises pour du personnel de plus en plus qualifié.

Graphique n° 3. **Écart de probabilité de posséder un emploi par rapport aux sans diplôme (en %)**

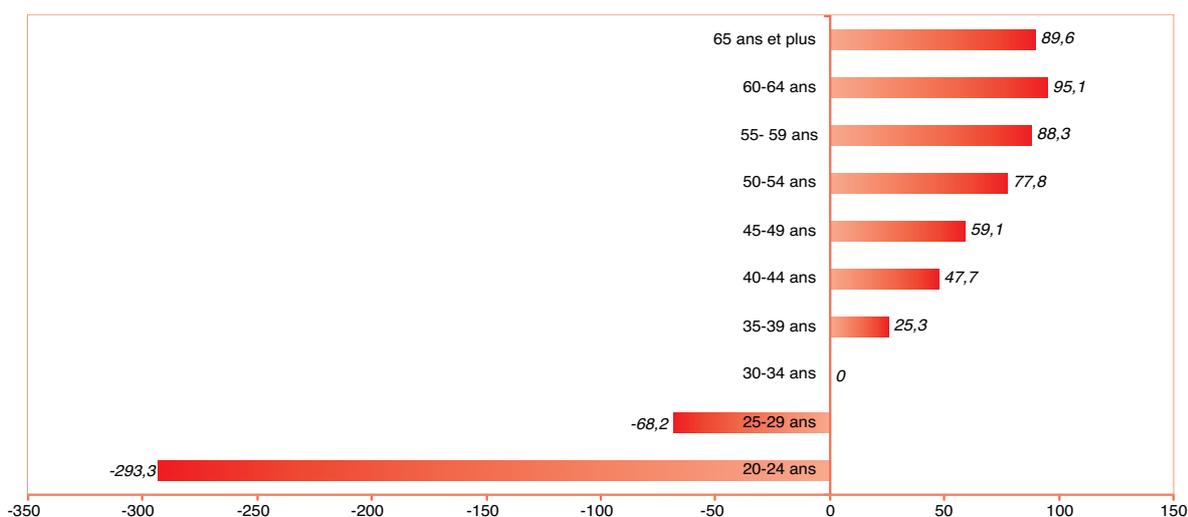


CEP : Certificat d'Études Primaires.

Note de lecture : avec un diplôme supérieur court (BTS, IUT), un homme de 30 à 34 ans né en Polynésie française et habitant le Grand Papeete a 74 % de chances en moins d'être au chômage que s'il n'a aucun diplôme.

Source : ISPF (RP2007. Actifs de 15 ans et plus).

Graphique n° 4. **Écart de probabilité de posséder un emploi par rapport aux 30-34 ans (en %)**



Note de lecture : entre 50 et 54 ans, un homme sans diplôme né en Polynésie française et habitant le Grand Papeete a 78 % de chances en moins d'être au chômage que s'il avait entre 30 et 34 ans.

Source : ISPF (RP2007. Actifs de 20 ans et plus).

¹¹ : En économie, toute transaction (et donc tout marché) est régie par un échange d'information entre agents. C'est aussi le cas du marché du travail. Ces informations, ou signaux, sont émises d'un côté et interprétés de l'autre. Selon Spence (1973), l'éducation n'aurait même pas d'effet sur la productivité du futur employé, mais serait seulement utile pour prouver une compétence face à un employeur.

À diplômes et autres caractéristiques égaux, la probabilité pour un actif d'être chômeur diminue très nettement quand l'**âge** augmente (voir graphique n° 4) : plus l'individu est âgé, moins il court le risque d'être au chômage, du fait d'une accumulation de capital humain qu'est l'expérience professionnelle. Une explication complémentaire au sur-chômage des jeunes serait la discrimination à l'embauche¹². Les effets du diplôme (qualification) et de l'âge (expérience) sont déterminants du risque de chômage, loin devant tous les autres facteurs qui peuvent jouer, comme le sexe, le lieu d'habitation, l'origine, etc.

À diplôme, âge et autres caractéristiques fixés, les **femmes** ont plus de risques d'être au chômage que les hommes. L'impact du sexe sur le risque d'être chômeur est moins important que ceux du diplôme et de l'âge. Les jeunes femmes les moins diplômées sont défavorisées sur le marché de l'emploi. Les femmes sans diplôme et celles titulaires du bac ont respectivement 8 % et 5 % de chances de moins de posséder un emploi que les hommes de même niveau d'études. Les explications classiquement avancées pour ces différences d'employabilité des hommes et des femmes sont multiples. Ceci peut s'expliquer en premier lieu par des différences d'expérience professionnelle : à âge égal et diplôme égal, dans un contexte où les crèches sont peu répandues, l'expérience professionnelle accumulée par une femme est potentiellement plus courte que celle d'un homme du fait des interruptions dues aux grossesses et garde d'enfants. Il pourrait aussi s'agir d'une discrimination à l'embauche à l'égard des femmes¹³. Les données ne permettent pas de conclure. Au contraire des hommes, le type d'emploi obtenu par les femmes est davantage celui d'un temps partiel (dans 59 % des emplois féminins, contre 41 % pour les emplois masculins) souvent synonyme de précarité. Ainsi, la probabilité d'obtenir un emploi à temps plein pour une femme se voit encore nettement affaiblie par rapport à un homme, toutes choses égales par ailleurs.

De même, une fois contrôlée par le niveau de diplôme, l'âge et le sexe (...), l'**origine** de l'individu a un effet spécifique sur la probabilité d'être chômeur : le fait d'être né en métropole (ou dans un autre DOM dans une moindre mesure) réduit légèrement le risque d'être chômeur par rapport au fait d'être natif de Polynésie, même si l'âge et le diplôme sont identiques. Ceci peut s'expliquer par le fait que la migration de métropole vers la Polynésie française est souvent motivée par une mutation ou une offre d'emploi, dans le secteur public et le secteur privé : il s'agit en majorité d'une migration de travail, la majorité des chefs de ménages non natifs étant recrutés avant de s'installer sur le territoire. Le sort des étrangers non Français n'est cependant pas significativement différent de celui des polynésiens, toutes choses égales par ailleurs.

L'**archipel** d'habitation joue lui aussi un rôle spécifique, influençant directement le risque pour un actif de ne pas avoir d'emploi. L'éloignement des pôles d'emploi que sont l'agglomération de Papeete ou les hôtels de Bora-Bora, prédispose au chômage : un habitant des Australes aura un risque de chômage bien plus fort qu'une personne identique¹⁴ vivant dans la zone urbaine de Tahiti. Les difficultés économiques structurelles des archipels éloignés sont donc un handicap pour le demandeur d'emploi qui y réside. Le marché du travail des Îles Sous-Le-Vent et celui des Tuamotu-Gambier semblent les plus favorables : offres et demandes d'emploi s'y équilibreraient mieux que dans l'agglomération de Papeete¹⁵ en 2007.

La **langue parlée** en famille n'est pas neutre sur le chômage, toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire à origine, niveau d'études et l'archipel habité égaux par ailleurs : quelqu'un parlant le polynésien en famille aura une probabilité plus forte d'être au chômage que quelqu'un ayant les mêmes caractéristiques mais parlant le français en famille. Ceux parlant une autre langue (non polynésienne ni française) au foyer sont moins concernés par le chômage que ceux parlant français, toutes choses égales par ailleurs. Les explications à avancer sont délicates : le fait de ne pas parler le français en famille pourrait affecter le capital culturel qu'on attend d'un candidat à un poste, ou bien une discrimination sur la langue parlée pourrait agir à l'embauche. L'Enquête sur les Conditions de Vie en Polynésie française (ECVVF) a montré en 2009 que les discriminations de ce type sont faibles. Pour les 11 % de personnes ayant ressenti une discrimination pendant les deux années précédant l'enquête, la langue parlée apparaît comme le 3^{ème} motif de discrimination (20 %) après la couleur de la peau (44 %) et le manque de ressources (40 %).

¹² : Selon une étude sur la métropole (Amadiou, 2006), un candidat de 48-50 ans reçoit en effet 3 fois moins de réponses positives qu'un candidat de référence âgé de 28-30 ans pour un entretien d'embauche.

¹³ : Amadiou (2006) montre ainsi qu'une française de 32 ans mariée et ayant 3 enfants a 37 % de chances en moins d'être convoquée à un entretien d'embauche qu'un homme du même âge.

¹⁴ : On entend ici par identique : quelqu'un de mêmes âge, diplôme, sexe, origine, langue parlée en famille.

¹⁵ : Un habitant des Tuamotu sans emploi sera traditionnellement plus fréquemment inactif que chômeur (demandeur d'emploi), contrairement à un tahitien sans emploi. Mais le modèle étant basé sur les seuls actifs, il surestime l'impact favorable de vivre aux Tuamotu sur la probabilité d'être occupé.

Le diplôme protège de la pauvreté

• Le diplôme permet d'atteindre des échelons plus élevés dans la hiérarchie professionnelle

Obtenir un emploi et sortir du chômage n'est pas tout : si on compare la catégorie socioprofessionnelle (CSP) des actifs occupés en fonction de leur niveau de diplôme, on constate que ceux ayant un diplôme élevé sont en plus grande proportion à appartenir aux catégories des cadres ou aux professions intellectuelles supérieures : plus d'un tiers des diplômés du supérieur de 2^{ème} ou 3^{ème} cycle deviennent des cadres contre seulement 1,1 % pour les diplômés du primaire ou du collège, et 0,3 % pour les non-diplômés (voir tableau n° 5). Cette surreprésentation des diplômés se retrouve aussi dans les professions intermédiaires.

Un tiers des actifs occupés ont des emplois d'ouvriers ou de manœuvres, y compris agricoles ; mais plus de la moitié (55 %) des actifs occupés non diplômés occupent une fonction d'ouvrier ou de manœuvre, contre environ 2 % pour les diplômés du supérieur.

Les professions libérales (comme les médecins) représentent la catégorie la plus qualifiée : parmi les personnes exerçant un emploi de profession libérale, 82 % détiennent un diplôme du 2^{ème} ou 3^{ème} cycle universitaire. De même, 62 % des cadres sont diplômés de l'enseignement supérieur. À l'opposé, les agriculteurs et les ouvriers sont les moins qualifiés : respectivement 55 % et 42 % d'entre eux n'ont aucun diplôme.

Tableau n° 5. Répartition des CSP obtenues pour chaque niveau de diplôme

CSP	Aucun diplôme	CEP, BEPC	CAP-BEP	Bac général, techno. ou pro.	Diplôme du 1 ^{er} cycle	Diplôme du 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle	Total général
Unité :	%	%	%	%	%	%	%
Ouvriers	25,1	22,0	26,5	8,4	3,0	1,0	19,5
Employés	10,0	21,0	26,4	33,4	20,8	8,9	19,0
Agriculteurs exploitants	4,8	3,1	2,1	0,7	0,3	0,3	2,8
Professions intermédiaires	1,1	3,8	5,8	17,8	38,8	31,7	8,9
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	4,2	6,0	7,6	6,6	7,3	6,9	5,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,3	1,1	1,6	4,7	10,4	31,1	4,2
Retraités	19,8	15,4	6,0	5,5	5,7	9,1	13,0
Autres personnes sans activité professionnelle	34,7	27,6	24,0	22,9	13,7	11,0	26,7
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ISPF (RP2007, 20 ans et +).

• Le diplôme ouvre l'accès à des emplois plus stables

Les salariés polynésiens titulaires d'un diplôme ont environ 14 % de chances de plus que ceux qui ne sont pas diplômés d'occuper un emploi stable, par le biais d'un contrat à durée indéterminée (CDI) dans le privé ou dans la fonction publique. Plus le niveau de diplôme obtenu est élevé, et plus les chances d'avoir un contrat durable augmentent, mais les différences sont toutefois plus faiblement marquées d'un diplôme à l'autre. Les contrats obtenus par les jeunes actifs sont plus fréquemment des contrats à durée déterminée (CDD), du fait du manque d'expérience professionnelle en début de carrière. La succession de CDD permet aux jeunes de traverser une période de chômage de plus courte durée, mais les place dans une situation potentiellement plus précaire.

Tableau n° 6. Les chances d'obtenir un CDI augmentent avec le niveau du diplôme

	Aucun diplôme	Certificat d'Études Primaires	BEPC	CAP ou BEP	Bac général, techno. ou pro.	Diplôme du 1 ^{er} cycle	Diplôme du 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle	Total général
Unité :	%	%	%	%	%	%	%	%
CDD	24,6	16,9	18,0	18,3	16,1	10,8	10,7	17,9
CDI	67,6	78,4	77,8	78,3	82,3	88,9	88,9	78,3
Stagiaire	7,8	4,7	4,2	3,4	1,6	0,3	0,4	3,8
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ISPF (RP2007, actifs occupés de 15 ans et plus).

• Cependant, les emplois obtenus ne sont pas toujours en adéquation avec le niveau de qualification du salarié

L'inadéquation professionnelle est le décalage qui existe à un moment donné pour un travailleur entre le niveau requis pour la profession qu'il exerce et son niveau de qualification réel. L'inadéquation professionnelle regroupe deux situations opposées : la sur-éducation et la sous-qualification. La sur-éducation (ou déclassement ou sur-diplôme)

concerne la situation du travailleur qui exerce un emploi sous-qualifié par rapport à sa formation, faute de mieux, c'est-à-dire que les compétences certifiées par le diplôme obtenu sont supérieures aux compétences requises pour l'emploi occupé. À l'inverse, la sous-éducation (ou sous-qualification) survient lorsque la norme de qualification de l'emploi exercé est supérieure au niveau de formation réel du travailleur qui occupe cet emploi.

La sur-éducation et la sous-éducation sont déterminées relativement à une norme qui peut évoluer dans le temps : si l'individu change d'emploi ou suit une nouvelle formation, sa situation vis-à-vis de l'adéquation professionnelle est susceptible de changer aussi ; d'autre part, le niveau requis pour une profession donnée peut évoluer dans le temps : par exemple, il faut aujourd'hui détenir un diplôme équivalent à 3 années après le baccalauréat pour devenir instituteur, alors qu'il y a trois décennies, le baccalauréat suffisait pour accéder à l'école normale. L'analyse de l'inadéquation professionnelle repose ici sur le croisement entre le niveau de diplôme et la catégorie professionnelle, par l'intermédiaire d'une table de correspondance (tableau n° 7). Cette table donne les niveaux de qualification statistiquement majoritaires par catégories professionnelles en France métropolitaine ; en-deçà ou au-dessus de cette norme observée, on est respectivement en sous-éducation (+) ou en sur-éducation (-). Les agriculteurs, artisans, chefs d'entreprises et commerçants ne sont pas pris en compte, car ces catégories professionnelles regroupent des situations très diverses.

Tableau n° 7. **Table de correspondance statistique entre catégories professionnelles et niveaux du diplôme**

	Enseignement supérieur long	Enseignement supérieur court	Baccalauréat	CAP, BEP	BEPC	Sans diplôme
Ingénieurs, professions libérales (médecins, architectes...)		-	-	-	-	-
Cadres administratifs ou commerciaux, professeurs			-	-	-	-
Professions intermédiaires, techniciens	+			-	-	-
Employés ou ouvriers qualifiés	+	+				-
Employés ou ouvriers non qualifiés	+	+	+	+		

- : sous-éducation + : sur-éducation.

Note de lecture : les individus titulaires d'un diplôme du supérieur long (master, doctorat) sont dans une situation correspondant à la norme s'ils occupent un poste d'ingénieur ou de médecin et ils sont sur-éduqués s'ils occupent un emploi de technicien ou d'employé.

Source : Insee, 2003.

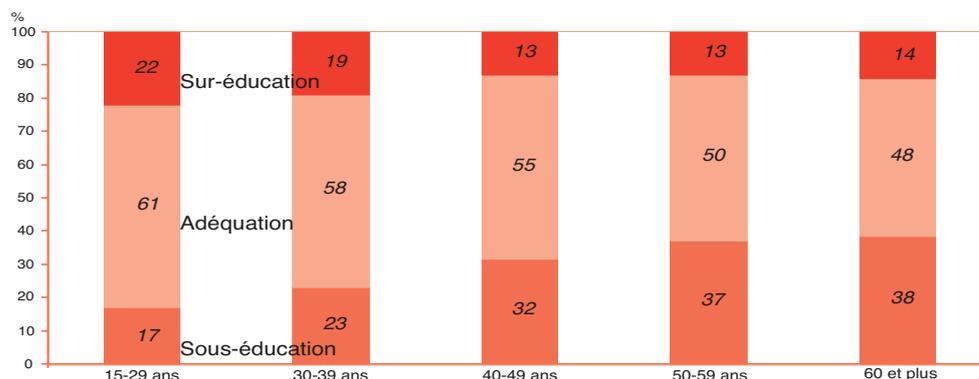
Les générations plus anciennes n'avaient pas le même accès à l'éducation que les jeunes générations (voir chapitre 3) ; c'est ce qui explique que les travailleurs plus âgés soient davantage concernés par la sous-éducation tandis que les jeunes salariés se retrouvent davantage en situation de sur-éducation relativement à l'emploi qu'ils exercent.

En Polynésie française, parmi les jeunes de 15 à 29 ans sortis du système scolaire et ayant un emploi, 22 % sont sur-diplômés pour l'emploi qu'ils occupent, contre 26 % dans les DOM (Antilles-Guyane¹⁶). Une explication de ce déclassement relativement massif des jeunes est donnée par la théorie du capital humain selon laquelle le manque d'expérience des jeunes qui entrent dans la vie active doit être compensé par davantage d'éducation¹⁷. De plus, le chômage touche plus particulièrement les jeunes, le déclassement peut donc s'appréhender comme une résistance au chômage : en effet, une situation de chômage peut conduire le jeune demandeur d'emploi à revoir ses attentes à la baisse et à accepter des emplois moins qualifiés que ce à quoi le jeune diplômé pourrait prétendre. À l'inverse, les travailleurs plus âgés sont plus souvent sous-qualifiés par rapport au diplôme qu'ils détiennent car d'une part les normes en vigueur à leur entrée dans le marché du travail étaient plus basses et d'autre part l'expérience professionnelle leur permet de contrebalancer ce manque relatif de formation initiale. Ainsi, 29 % des Polynésiens de 30 à 59 ans sont sous-éduqués par rapport au niveau de diplôme requis par leur emploi, alors que les salariés de 15 à 29 ans sont 17 % à être dans ce cas (voir graphique n° 5). Dans les DOM (Antilles-Guyanes), le taux de sous-qualification est de 50 % parmi les 30-59 ans et de 15 % parmi les 15-29 ans. Enfin, le déclassement de certains jeunes polynésiens peut être la conséquence directe d'une offre de formation initiale partiellement inadaptée aux besoins de l'économie locale : par exemple, un jeune titulaire d'une licence universitaire ne parvenant pas à obtenir un poste dans son domaine de formation peut être contraint d'accepter un emploi moins qualifié (nécessitant seulement le baccalauréat par exemple) dans un autre secteur d'activité, faute de pouvoir trouver un débouché dans son secteur de formation. Ainsi, une meilleure adaptation de la carte de formation aux besoins du système productif polynésien est un des leviers fondamentaux pour résorber le chômage des jeunes, pour éviter les situations d'inadéquation professionnelle et améliorer la productivité des entreprises locales.

¹⁶ : Source INSEE, *Enquête Emploi, 2002, Antilles-Guyane*.

¹⁷ : Dans une optique considérant le cycle de vie d'accumulation du capital humain, la suréducation serait une phase uniquement transitoire d'adaptation pendant laquelle l'individu doit compenser son manque d'autres dotations en capital humain, comme la faible expérience du jeune travailleur qui sort juste de ses études (Groot, 1996). Selon Sicherman (1991), les travailleurs sur-éduqués changent plus souvent d'emplois, ce qui suggère que la suréducation fait partie d'une phase d'adaptation aux premières étapes de la carrière.

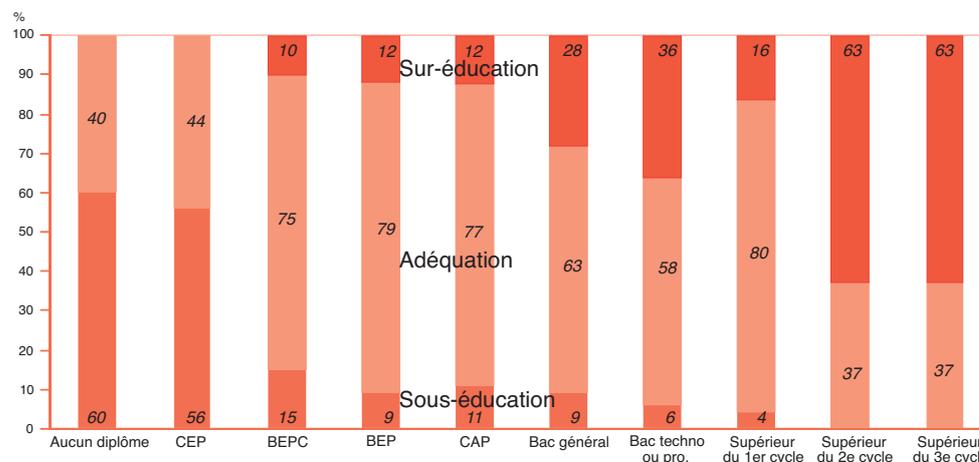
Graphique n° 5. Les travailleurs expérimentés sont davantage sous-éduqués, les jeunes sont davantage sur-éduqués



Source : ISPF (RP2007, individus de 15 à 64 ans).

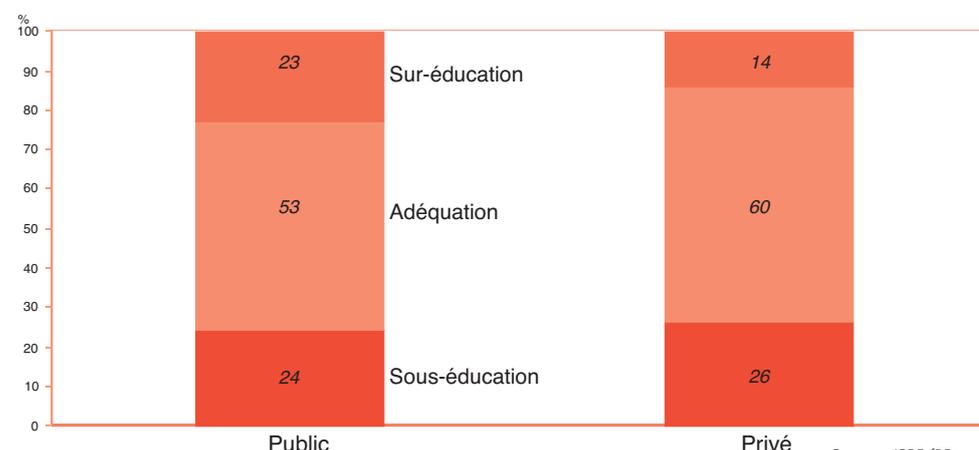
Plus le niveau d'études atteint est élevé, plus les chances d'être sur-éduqué augmentent et celles d'être sous-éduqué diminuent (voir le graphique n° 6). Les travailleurs ayant suivi un CAP ou BEP sont 12 % à exercer une profession en-dessous de leur qualification, tandis que parmi ceux ayant suivi des études longues de 2^{ème} ou 3^{ème} cycle, essentiellement des jeunes de moins de 30 ans, 63 % sont sous-employés compte-tenu de leur niveau de diplômes et de l'emploi qu'ils ont accepté. En particulier, les cadres du secteur public sont surdiplômés : les emplois publics sont très prisés et la compétition qu'entraînent les concours d'entrée dans la fonction publique explique cette course au diplôme chez les jeunes pour atteindre les postes de cadres ou ingénieurs publics (voir graphique n° 7).

Graphique n° 6. L'inadéquation professionnelle selon les niveaux de diplôme



Source : ISPF (RP2007, individus de 15 à 64 ans).

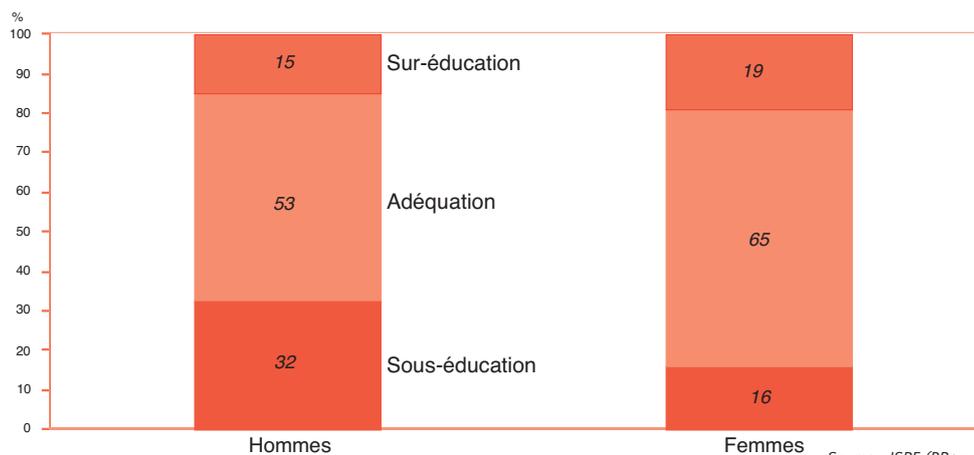
Graphique n° 7. Inadéquation professionnelle selon le type d'établissement : davantage de sur-éducation dans le secteur public



Source : ISPF (RP2007, individus de 15 à 64 ans).

Les femmes sont plus fréquemment déclassées (19 %) que les hommes (15 %), et beaucoup plus rarement sous-qualifiées (16 %) dans leur emploi que les hommes (32 %), comme le montre le graphique n° 8. Les jeunes femmes sont plus diplômées que leurs homologues masculins (deux tiers des étudiants à l'université sont des filles) : pourtant, leur qualification n'est pas automatiquement sanctionnée par un emploi de niveau équivalent. En ce sens, les femmes sont moins bien valorisées sur le marché du travail que les hommes, au vu de leur diplôme. Peut-être est-ce aussi dû à l'inadaptation des cursus qu'elles suivent, au vu des débouchés locaux. Une explication complémentaire est avancée par les économistes¹⁸ pour ce plus fréquent déclassement des femmes, observé aussi dans les économies occidentales : les femmes connaissant davantage d'interruptions de carrières, elles ont une plus grande probabilité à occuper un emploi pour lesquelles elles sont sur-éduquées, du fait de leur déficit d'expérience.

Graphique n° 8. **Inadéquation professionnelle selon le sexe : les femmes plus fréquemment déclassées**



Source : ISPF (RP2007, individus de 15 à 64 ans).

• Le diplôme permet d'obtenir un meilleur revenu

Les parties précédentes ont permis de montrer que le diplôme favorisait l'accès à une catégorie professionnelle de niveau plus élevé, à un emploi plus stable, malgré une adéquation entre diplôme et qualification qui n'est pas toujours assurée¹⁹. Le tableau n° 8, issu des résultats de l'enquête Budget des Familles de 2000-2001, fournit la moyenne des ressources monétaires perçues par mois par un individu selon sa CSP. Les statistiques montrent ainsi que le diplôme favorise l'accès à un revenu significativement plus élevé, et plus les études sont longues, plus celui-ci augmente. L'espérance de gains²⁰ diffère ainsi sensiblement d'un diplôme à l'autre : un diplômé du 2^{ème} ou 3^{ème} cycle universitaire peut espérer gagner en moyenne environ trois fois plus qu'un non-diplômé (voir tableau n° 9), compte-tenu de sa probabilité de trouver plus facilement un emploi et d'obtenir un surcroît de salaire.

Par ailleurs, les résultats de l'Enquête Budget des Familles²¹ ont montré que la part moyenne des coûts de l'éducation dans le budget des ménages est de 0,4 %, c'est-à-dire négligeable. Cependant, il faudrait ajouter à cela les coûts de transport domicile-école et les coûts parfois très élevés relatifs à l'hébergement de l'élève en internat, chez des tiers, voire en métropole. De plus, le prix des études augmente quand le niveau devient plus élevé, surtout lorsqu'il s'agit de devoir passer une ou plusieurs années en métropole pour des études supérieures. Ainsi, la part budgétaire de l'éducation est sous-estimée, et ne tient pas compte des renoncements à la poursuite des études du fait de coûts rédhibitoires. Mais, l'investissement financier en capital humain par les ménages est un arbitrage qui se réalise surtout vis-à-vis des coûts d'opportunité (c'est-à-dire les gains auxquels l'individu renonce en allant à l'école). Or, ces coûts d'opportunité semblent là-encore relativement faibles : l'employabilité des jeunes actifs de 15 à 20 ans est très faible comme l'a

¹⁸ : Groot et Maasen van den Brink, 1996.

¹⁹ : Il n'y a pas de hiérarchie des CSP ; on peut préférer être agriculteur plutôt que cadre. L'ordre sous-jacent à ce paragraphe est simplement celui qui consiste à classer les CSP en fonction du salaire moyen de chaque CSP.

²⁰ : La moyenne des revenus par diplôme n'étant pas directement connue, l'espérance de gains bruts E pour un diplôme donné est calculée ici comme étant la somme sur toutes les CSP des produits de probabilité d'atteindre une CSP étant donné le diplôme par le revenu monétaire moyen par CSP :

$$E(\text{diplôme}) = \sum_{\text{CSP}} \text{Probabilité}(\text{CSP}) * \text{gains}(\text{CSP}).$$

Cette estimation tient compte de la probabilité de trouver du travail, conditionnellement au diplôme obtenu.

²¹ : Rapport de l'EBF, 2000-2001, Collection Regards de l'ISPF. Voir sur le lien : www.ispf.pf/Librairies/Regards/EBF2000_chap_01a09.pdf.

montré la modélisation de la probabilité d'être chômeur (voir partie 1.b.ii.), et les salaires de débutants qui leur sont proposés le sont aussi (en général égaux au SMIG voire inférieurs). Ces jeunes actifs ont peu (ou pas) d'expérience professionnelle et peu d'années d'études, d'où un niveau de capital humain et une productivité jugés faibles par les employeurs pour exercer des professions qualifiées. À court terme, il peut paraître parfois préférable ou rentable d'apprendre son métier (d'agriculteur ou de vendeur par exemple) sur le tas et ainsi acquérir de l'expérience plutôt que de continuer sa scolarité, mais les données montrent qu'à long terme cette stratégie s'avère rapidement pénalisante face à celle qui consiste à poursuivre ses études jusqu'à l'obtention d'un diplôme. L'arrêt des études peut aussi être un choix contraint par une situation de pauvreté ou d'isolement. Pour faire face à leurs besoins, certaines familles peuvent se voir forcées d'écourter la scolarité de leurs enfants, parfois réduite au minimum en particulier pour leur enfant aîné : en les faisant travailler dans l'affaire familiale, ces familles bénéficient d'une main d'œuvre bon marché leur permettant de dégager un revenu de subsistance. Ainsi le coût des études n'est pas le seul élément qui rentre en compte dans l'arbitrage de la poursuite ou non des études.

Tableau n° 8. **Ressources monétaires moyennes mensuelles par individu* selon sa CSP, en 2001**

CSP	Agriculteur exploitant	Ouvrier	Employé	Artisan, chef d'entreprise	Profession Intermédiaire	Cadre supérieur	Retraité	Chômeur, inactif	Ensemble
	<i>Unité :</i>		<i>F.CFP</i>						
Ressources monétaires moyennes par individu	76 800	119 900	173 400	242 600	363 100	508 400	163 600	57 100	173 700

* Individus de 15 ans et plus percevant un revenu.

Source : ISPF (EBF 2001. Données en XPF de 2001 par mois).

Tableau n° 9. **Espérance de gains mensuels par individu selon son diplôme**

Les 20 ans et +	Espérance de gain	
	(indice base 100 pour la moyenne d'ensemble)	(F.CFP), corrigée de la croissance moyenne des salaires entre 2001 et 2010.
	<i>Unité :</i>	<i>F.CFP</i>
	<i>pts</i>	
Aucun diplôme	73,2	160 000
CEP, BEPC	86,1	188 000
CAP-BEP	92,3	202 000
Bac général, techno. ou pro.	119,9	262 000
Diplôme du 1 ^{er} cycle	164,9	361 000
Diplôme du 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle	201,6	441 000
Ensemble	100,0	219 000

Source : ISPF (EBF 2001 pour les salaires par CSP et RP2007 pour la répartition des emplois par CSP).

Remarque : le salaire moyen en équivalent temps plein est de 301 500 F.CFP en 2009 selon les données de la Caisse de Prévoyance Sociale traitées par l'ISPF. L'espérance de gain inclut tous les revenus (du travail, sociaux, du capital), mais aussi les périodes de chômage et d'inactivité. Les écarts de salaires entre hauts salaires et bas salaires se sont tassés depuis 2001 : pour les salariés du secteur marchand, le rapport inter-quartiles D75/D25 des salaires horaires issus des données de la Caisse de Prévoyance Sociale est passé de 2,3 en 2000 à 2,1 en 2010. Ainsi, les écarts de rémunération constatés en 2001 par CSP se sont probablement légèrement estompés en 2010. La croissance moyenne des salaires horaires est de +34 % entre 2000 et 2010. En 2010, le rapport inter-déciles D90/D10 est de 3,5 : on est donc bien au-delà du rapport d'espérance de gains entre diplôme supérieur et absence de diplôme, signe que d'autres éléments que les différences de diplômes contribuent largement aux inégalités de revenu, comme le patrimoine et le réseau social.

Ainsi les rendements de l'éducation apparaissent être fortement positifs²², ce qui signifie que l'investissement des ménages polynésiens en capital humain semble a priori très rentable, si on se limite au seul critère économique. Évidemment, la relation entre éducation et revenu n'est pas directe : la qualité de l'enseignement reçu et sa transformation en compétences utiles sont essentielles, de même que l'environnement parental et social de l'enfant qui, par le biais d'un réseau de connaissance et de conditions favorables, joue beaucoup dans la réussite professionnelle²³ au même titre qu'il influe sur la réussite scolaire.

De plus, gagner un meilleur revenu n'est pas la seule finalité de l'instruction : la littérature tant économique que sociologique offre de nombreuses démonstrations de l'impact positif de l'instruction sur le développement personnel et cognitif de l'enfant, en tant que futur citoyen, dans sa relation aux autres, sa santé et même dans son niveau de bien-être²⁴. L'éducation contribue en effet non seulement à fournir des cadres communs (intellectuels, culturels, linguistiques,

²² : Le modèle standard de capital humain (Mincer, 1974, et Becker, 1975) suppose que les salariés sont rémunérés à leur productivité marginale et que celle-ci augmente avec le capital humain accumulé dans l'expérience et le niveau scolaire. Le bénéfice net d'une année de scolarisation supplémentaire peut alors être estimé à partir de données portant sur les revenus d'individus dont le niveau d'éducation diffère. Le nombre d'années de scolarisation n'est ici pas directement disponible, mais pourrait être remplacée par le niveau de diplôme. La prochaine enquête EBF, prévue en 2013, permettra d'estimer ces rendements éducatifs selon le modèle de Mincer.

²³ : Selon Bowles (1972), une classe sociale et un niveau d'éducation déterminent davantage une opportunité qu'un niveau de revenu. Cette opportunité correspond au fait de choisir entre des emplois différents, caractérisés par des aspects monétaires (le revenu et avantages) mais aussi non monétaires (sécurité de l'emploi, conditions de travail, intérêt). Le revenu reçu par un individu est alors le résultat de ce choix, contraint par l'ensemble des opportunités d'emplois offertes.

²⁴ : Voir Baudelot et Leclercq (2005).

voire moraux), mais exerce aussi des effets différenciés sur le mode de vie, les comportements, le lien social... Pour Bourdieu par exemple, l'éducation est aussi un capital, culturel cette fois, c'est-à-dire permettant d'intérioriser les comportements et les règles caractéristiques d'un milieu social. On ne peut évidemment pas s'en tenir à ce que Hugo écrivait « ouvrez une école et vous fermerez une prison », mais il témoignait à sa manière, trop réductrice, d'une corrélation entre manque de scolarisation et petite délinquance.

Enfin, la réussite scolaire et donc les conditions de la réussite sociale et professionnelle dépendent fortement de l'environnement dans lequel a évolué l'enfant. Ainsi, l'école obligatoire et gratuite pour tous jusqu'à 16 ans n'est pas suffisante pour que chacun accède au baccalauréat. L'égalité des chances est une exigence qui veut que le statut social des individus d'une génération ne découle plus des caractéristiques financières et sociales des générations précédentes²⁵. En métropole, la loi dite « pour l'égalité des chances » (Borloo, 2006) se veut être un instrument pour lutter contre ces inégalités d'accès à l'emploi et à l'éducation. La sociologie de l'éducation (par exemple Bourdieu, 1970) a montré en métropole que l'école ne diminuait pas globalement les inégalités de chances d'accès à tel ou tel destin, la reproduction sociale l'emportant très largement sur la mobilité. Pour Bourdieu, le capital culturel dont disposent les enfants des classes aisées leur permet de s'adapter plus facilement aux exigences scolaires et, par conséquent, de mieux réussir dans leurs études. Selon lui, la cause de la réussite scolaire des membres des classes aisées demeure en effet masquée, tandis que leur accession, grâce à leurs diplômes, à des positions sociales dominantes est légitimée par ces diplômes. De même, si le diplôme semble efficace en Polynésie française pour accéder à une meilleure qualité de vie, l'accès au diplôme n'y est ainsi pas égal pour tous : les enfants de parents non-diplômés ont habituellement moins de chance d'être eux-mêmes diplômés que les enfants de parents ayant suivi des études. À titre d'exemple, en métropole les fils de cadres et d'enseignants ont toujours beaucoup plus de chances d'intégrer une grande école que les enfants issus des milieux populaires, et ceci même dans le contexte de la généralisation de la scolarisation dans l'enseignement secondaire en France²⁶. En France métropolitaine, les enfants de cadres représentent près du tiers des effectifs des étudiants d'université, alors qu'à l'Université de Polynésie Française, ils ne représentent que 13 %²⁷. Ce paradoxe n'est qu'apparent : les enfants de cadres envoient plus fréquemment leurs enfants poursuivre leurs études dans les universités et écoles métropolitaines ou étrangères.

• Le diplôme protège de la pauvreté monétaire et en conditions de vie

L'absence ou le manque de qualification est la première cause de risque de pauvreté monétaire, selon l'Enquête sur les Conditions de Vie en Polynésie Française (ECVPF) de 2009. Plus le chef d'un ménage est diplômé, moins il a de risque de tomber dans la pauvreté. Pour exemple, avoir le baccalauréat divise par deux le risque de pauvreté par rapport au seul certificat d'études primaires, être diplômé de l'enseignement supérieur réduit le risque de pauvreté par sept par rapport au baccalauréat. En corollaire, l'étude signale aussi que le diplôme reste en Polynésie française la principale protection contre la pauvreté en conditions de vie, car un niveau d'études élevé permet d'obtenir un emploi et un revenu permanent suffisant pour se prémunir contre les manques jugés essentiels pour avoir une vie correcte (comme ne pas avoir l'eau courante, ne pas avoir de véhicule, de ramassage des ordures, etc.). Il est intéressant de noter que les polynésiens n'ont pas totalement conscience de cet état de fait : lorsqu'on demande aux ménages de définir la pauvreté, on constate que plusieurs dimensions sont considérées comme importantes, comme « ne pas pouvoir manger à sa faim », « ne pas avoir de perspectives d'avenir » « ne pas avoir de logement décent ». Le manque de d'instruction reste peu évoqué : sans doute aux yeux des ménages le lien entre éducation et revenu est-il trop indirect (à travers le marché du travail) ou différé (les bénéficiaires se font sentir pour la génération suivante) pour expliquer cette faible prise de conscience.

• Le diplôme augmente le bien-être

L'étude ECVPF a montré dans le cadre des Iles du Vent que chacune des dimensions de la pauvreté réduisait significativement le niveau de bien-être des ménages qui la subissent. Or le manque de diplôme est un facteur déterminant du risque de pauvreté dans plusieurs des dimensions de la pauvreté ; de plus, en raisonnant « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire à situation égale vis-à-vis de la pauvreté, à niveau de revenu égal et à caractéristiques individuelles données (âge, sexe, religion, communauté...), un niveau d'études élevé augmente significativement le degré de bien-être de la personne concernée.

En conclusion, avoir suivi des études est un élément favorisant une meilleure qualité de vie en Polynésie française, car il contribue à améliorer nombre des dimensions de la vie, à commencer par le revenu et les conditions d'existence.

²⁵ : Selon la théorie de la justice de Rawls, 1971, « ceux qui sont au même niveau de talent et de capacité et qui ont le même désir de les utiliser devraient avoir les mêmes perspectives de succès, ceci sans tenir compte de leur position initiale dans le système social ».

²⁶ : Albouy et Wanecq, source Enquête Emploi de l'Insee, 2003.

²⁷ : Source : rapport d'activité 2010 de l'UPF.

Quel accès au diplôme en Polynésie française ?

Points de repères historiques

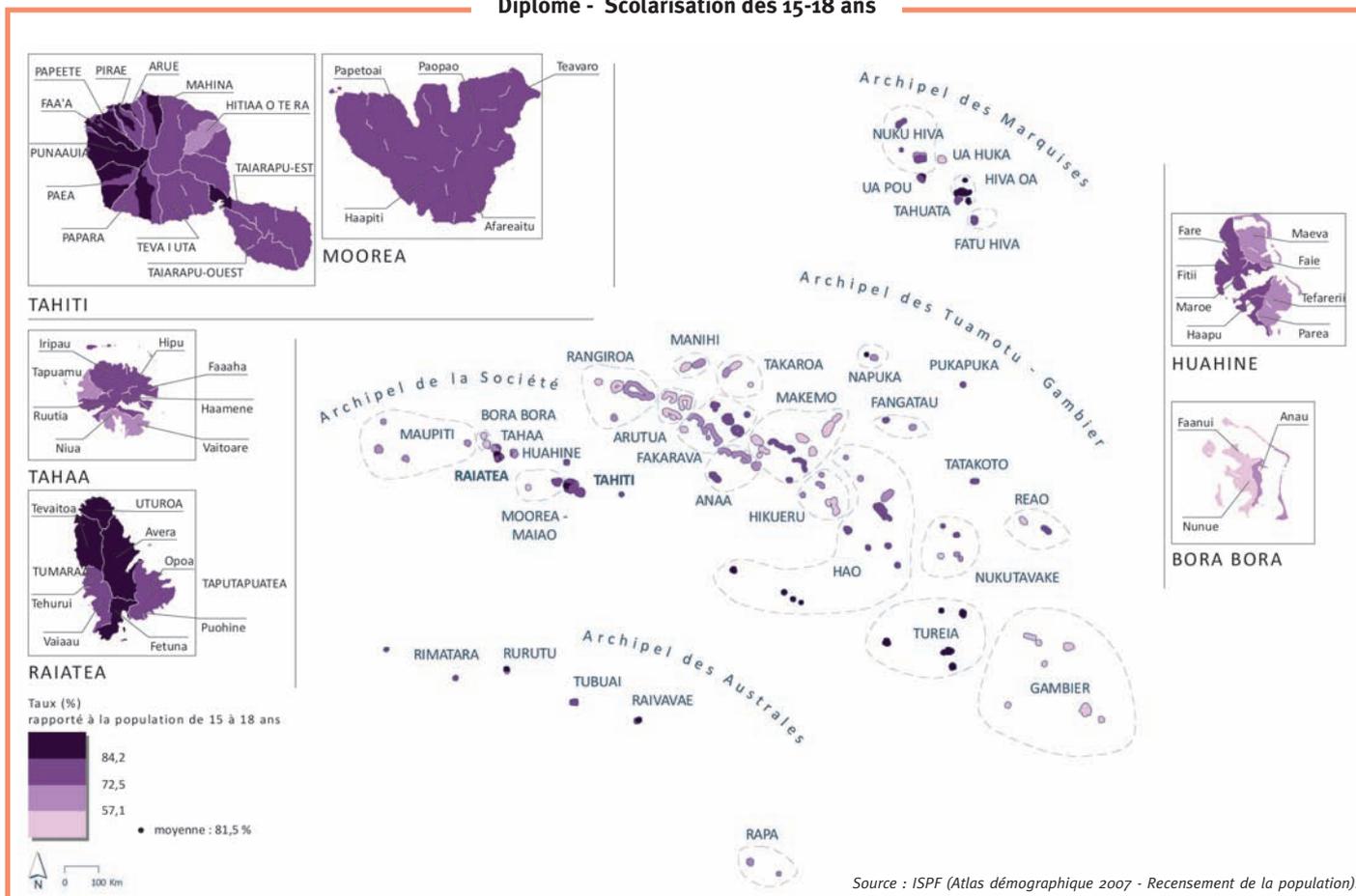
- 1808 ► Sous Napoléon, un décret crée le baccalauréat en France.
- 1810 - 1812 ► Les missionnaires anglais ouvrent les premières écoles à Tahiti et Moorea.
- 1834 - 1840 ► Les missionnaires catholiques ouvrent les écoles aux Tuamotu, Gambier et Marquises.
- 1843 ► Code Pomare : la loi tahitienne impose l'obligation scolaire, les enfants doivent aller à l'école jusqu'à leur 14 ans. Les pasteurs sont nommés comme instituteurs.
- 1855 ► Code Pomare : la loi impose un minimum de deux heures quotidiennes d'enseignement. Elle confirme les pasteurs comme maître d'école et autorise aussi les prêtres catholiques à exercer.
- 1857 - 1860 ► L'instruction publique à Tahiti est confiée officiellement aux Sœurs de Cluny (1857) et aux Frères de Ploërmel (1860). L'enseignement du français est rendu obligatoire, jusqu'alors l'enseignement se fait en langue tahitienne ou bilingue (tahitien et anglais ou français selon la nationalité des missionnaires. « Les écoles du gouvernement doivent utiliser uniquement le français et fonctionner avant et après midi. »
- 1881 ► Laïcisation de l'enseignement et primauté de l'enseignement protestant jusqu'aux années 1900.
- 1901 ► Création de l'Ecole Centrale publique à laquelle on adjoint la construction du collège Paul Gauguin en 1949 et qui deviendra le lycée Paul Gauguin en 1960. Jusqu'aux années 70, il demeure le seul établissement public du secondaire.
- 1922 ► La création des écoles chinoises est autorisée.
- 1945 ► Démarrage de la construction du collège La Mennais (emplacement actuel) inauguré en 1948.
- 1958 ► La première classe de seconde est ouverte en Polynésie.
- 1959 ► La scolarité est rendue obligatoire jusqu'à 16 ans en France.
- 1960 ► L'enseignement secondaire compte 1 700 élèves dont les deux tiers dans le privé.
- 1964 ► Fermeture des écoles chinoises.
- 1968 ► Le baccalauréat technologique est créé en France.
- 1968 ► Construction du collège d'enseignement technique de Pirae.
- 1980 ► Création des Centres de Jeunes Adolescents (CJA) en Polynésie française.
- 1985 ► Le baccalauréat professionnel est créé en France.
- 1987 ► L'Université de Polynésie Française (UPF) est créée.
- 1989 ► Création du Groupement du Service Militaire Adapté (GSMA) de Polynésie française.
- 1990 ► Première promotion de baccalauréat professionnel en Polynésie française.
- 1992 ► Mise en œuvre de l'allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans en Polynésie française.
- 1999 ► L'Institut Supérieur de l'Enseignement Privé de Polynésie (ISEPP) est inauguré.

• **La scolarisation s'est généralisée en Polynésie française, mais l'obtention du baccalauréat reste deux fois moins fréquente qu'en métropole**

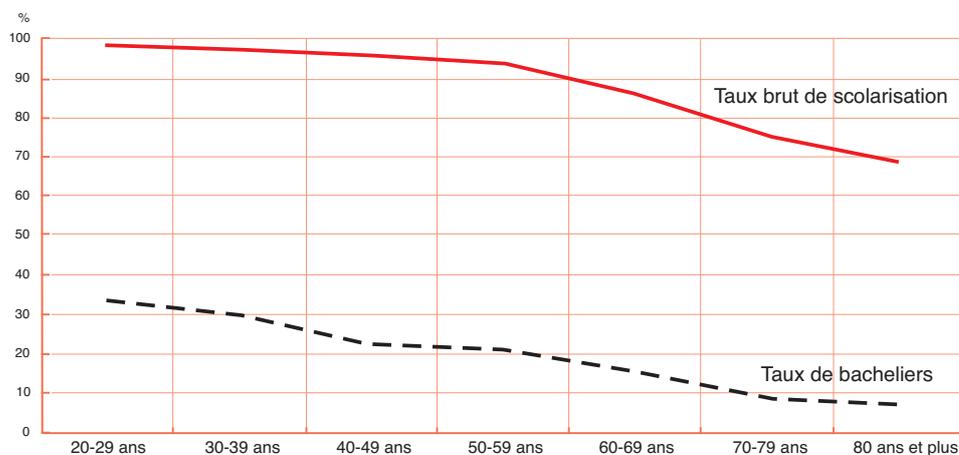
En Polynésie française, la proportion de personnes ayant déjà été scolarisées est en 2007 de 99,4 % chez les 15-19 ans, contre 97,9 % pour les 30-39 ans ; une proportion qui tombe à 86 % pour les 60-69 ans et seulement 69 % pour les personnes de 80 ans et plus. L'objectif de l'« école pour tous » est en phase de se réaliser en Polynésie, petit-à-petit depuis un demi-siècle : l'accès à l'instruction s'est désormais généralisé pour la quasi-totalité des jeunes générations. Cependant la proportion de jeunes qui n'ont jamais été scolarisés reste stable, sans diminuer, depuis les deux dernières décennies, autour de 0,6 % à 1 %. La proportion de non-scolarisés apparaît incompressible, notamment du fait de l'isolement de certaines familles dans les îles éloignées, que le système scolaire peine à atteindre. Le taux d'individus de 15 à 18 ans déscolarisés est sensiblement différent d'un archipel à l'autre, reflet d'une offre locale inégale en établissements d'enseignement secondaire. Il est très fréquent en effet de devoir quitter son île de résidence pour continuer ses études à la fin de la classe de troisième ou de seconde. Dans ce contexte, poursuivre ses études suppose un coût financier et humain important, impliquant le départ de l'enfant de son domicile familial. Par exemple les jeunes de Rapa, île isolée, ne peuvent accéder facilement l'enseignement secondaire, faute d'établissement et de desserte aérienne sur l'île.

Les non-scolarisés incluent par ailleurs des enfants inadaptés au système scolaire classique, comme certains enfants handicapés ou autistes : ainsi, la déscolarisation peut être le reflet de difficultés d'accès à des structures d'éducation spécialisées.

Diplôme - Scolarisation des 15-18 ans



Graphique n° 9. Le taux de bacheliers et le taux brut de scolarisation augmentent d'une génération à l'autre en Polynésie française



Lecture : Taux de bacheliers : proportion de personnes ayant au moins le baccalauréat dans la population.
Taux brut de scolarisation : proportion de personnes ayant été scolarisées.

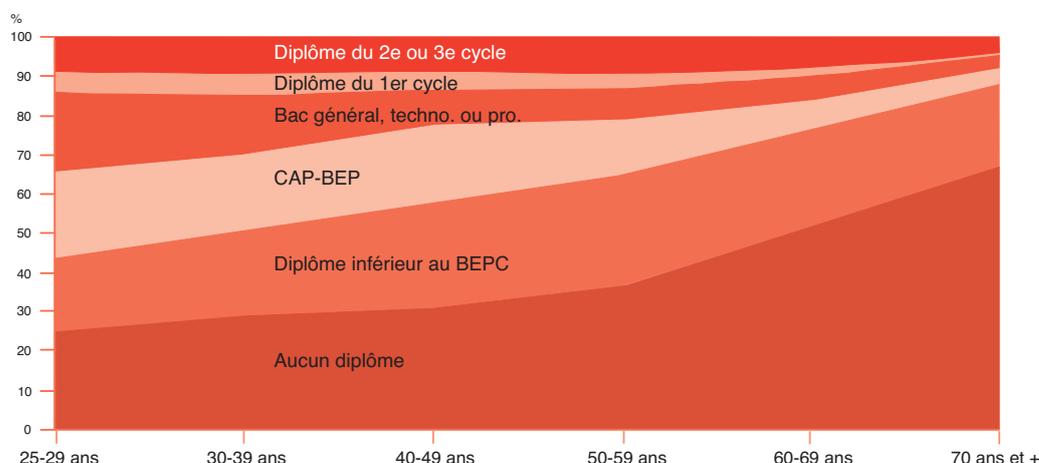
Source : ISPF (RP2007, individus de 15 ans et plus).

En métropole, tout comme dans les DOM, à partir de la seconde moitié des années 1980, la politique de diffusion du baccalauréat a eu un impact considérable. La proportion de bacheliers dans une génération y a plus que doublé en une vingtaine d'années, passant de 29,4 % en 1985 à 62,5 % en 2005.

En Polynésie française, le taux de bacheliers d'une génération est en forte croissance : il a été multiplié par 4,5 en 25 ans (voir graphique n°9). Ainsi actuellement un jeune de 20-24 ans sur trois a le baccalauréat en Polynésie française, soit près de deux fois moins qu'en France métropolitaine. La Polynésie française opère une phase de rattrapage par rapport à la métropole dans l'obtention du baccalauréat, mais en demeure encore loin. En 2007, la proportion de bacheliers polynésiens est de 23,2 % chez les 40-44 ans, 18,7 % chez les 60-64 ans et seulement 7,0 % chez les 80 ans et plus. Les niveaux d'études atteints continuent de s'accroître progressivement d'une génération à l'autre, comme le montre le graphique n° 10.

Le taux de réussite au baccalauréat général (c'est-à-dire le rapport du nombre d'admis sur le nombre d'inscrits) est de 80 % en moyenne en Polynésie française entre 2006 et 2009²⁸, soit un niveau proche des 84 % du taux de réussite métropolitain sur la même période²⁹. Ainsi le retard avec la métropole s'explique donc surtout par l'abandon prématuré des élèves Polynésiens avant la terminale, en particulier des garçons.

Graphique n° 10. Évolution du niveau de diplôme par génération



Source : ISPF (RP2007, personnes de 25 ans et plus).

²⁸ : Source : Direction de l'Enseignement Secondaire (DES).

²⁹ : Source : Direction de la Prospective, de l'Évaluation et de la Performance (DEPP) du Ministère de l'Éducation Nationale.

On constate à la lecture du graphique n° 10 que la proportion de personnes vivant en Polynésie française et ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (diplôme de 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} cycle) stagne d'une génération à l'autre depuis 30 ans : ceci peut s'expliquer d'une part par le taux d'échec important mesuré à l'Université de Polynésie Française (UPF). En effet, le taux de réussite est de 22,9 % à l'obtention de la licence en 3 ans, soit deux fois plus bas que celui des universités métropolitaines (44,0 %). Ainsi, seulement 224 licences universitaires ont été délivrées en 2010 par l'UPF³⁰, ce qui est faible relativement aux coûts de l'université. D'autre part, une partie des nouveaux bacheliers quittent chaque année le territoire pour aller étudier en métropole ou à l'étranger (Nouvelle-Zélande, États-Unis) et une partie y restent pour occuper leur emploi, ce qui contribue à expliquer la stagnation des statistiques de diplômés de l'enseignement supérieur en Polynésie française.

La forte croissance (+11 points) entre 1983 et 2007 de la proportion des jeunes de 20-24 ans encore en scolarité témoigne d'un allongement considérable de la durée des études (voir tableau n° 10).

Tableau n° 10. La proportion de jeunes en cours de scolarité est en augmentation constante depuis 1983

Tranche d'âge	RP 1983	RP 1988	RP 2002	RP 2007
<i>Unité :</i>	%	%	%	%
15 ans	69,3	70,8	88,7	98,2
16-19 ans	36,6	40,9	59,3	62,6
20-24 ans	2,0	4,1	11,5	13,0

Source : ISPF.

Les différences de résultats scolaires sont marquées entre garçons et filles, au bénéfice de ces dernières, comme en témoigne la proportion de bacheliers dans une génération : en 2007, parmi les jeunes en âge de passer le baccalauréat, 37 % des jeunes filles polynésiennes l'ont obtenu contre 26 % pour les jeunes hommes polynésiens, soit un écart de 11 points. Ainsi, l'échec scolaire plus important chez les garçons pourrait être en partie responsable de la persistance des écarts de formation avec la métropole.

Tableau n° 11. La part des non-diplômés s'est réduite d'une génération à l'autre, tandis que celle des bacheliers s'accroît fortement

	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	80 ans et +	Total général
<i>Unité :</i>	%	%	%	%	%	%	%	%
Proportion de non-diplômés	24,6	28,7	30,7	36,6	51,0	66,4	68,9	32,4
Proportion de non-diplômés hommes	30,2	33,3	34,5	38,1	53,5	27,4	30,2	33,3
Proportion de non-diplômés femmes	18,9	23,8	26,6	35,0	61,1	22,3	18,9	23,8
Taux de bacheliers	33,8	29,7	22,4	21,1	15,9	8,3	7,0	23,4
Taux de bacheliers hommes	27,3	26,3	21,5	22,6	17,0	15,9	27,3	26,3
Taux de bacheliers femmes	40,5	33,2	23,5	19,4	8,7	18,9	40,5	33,2

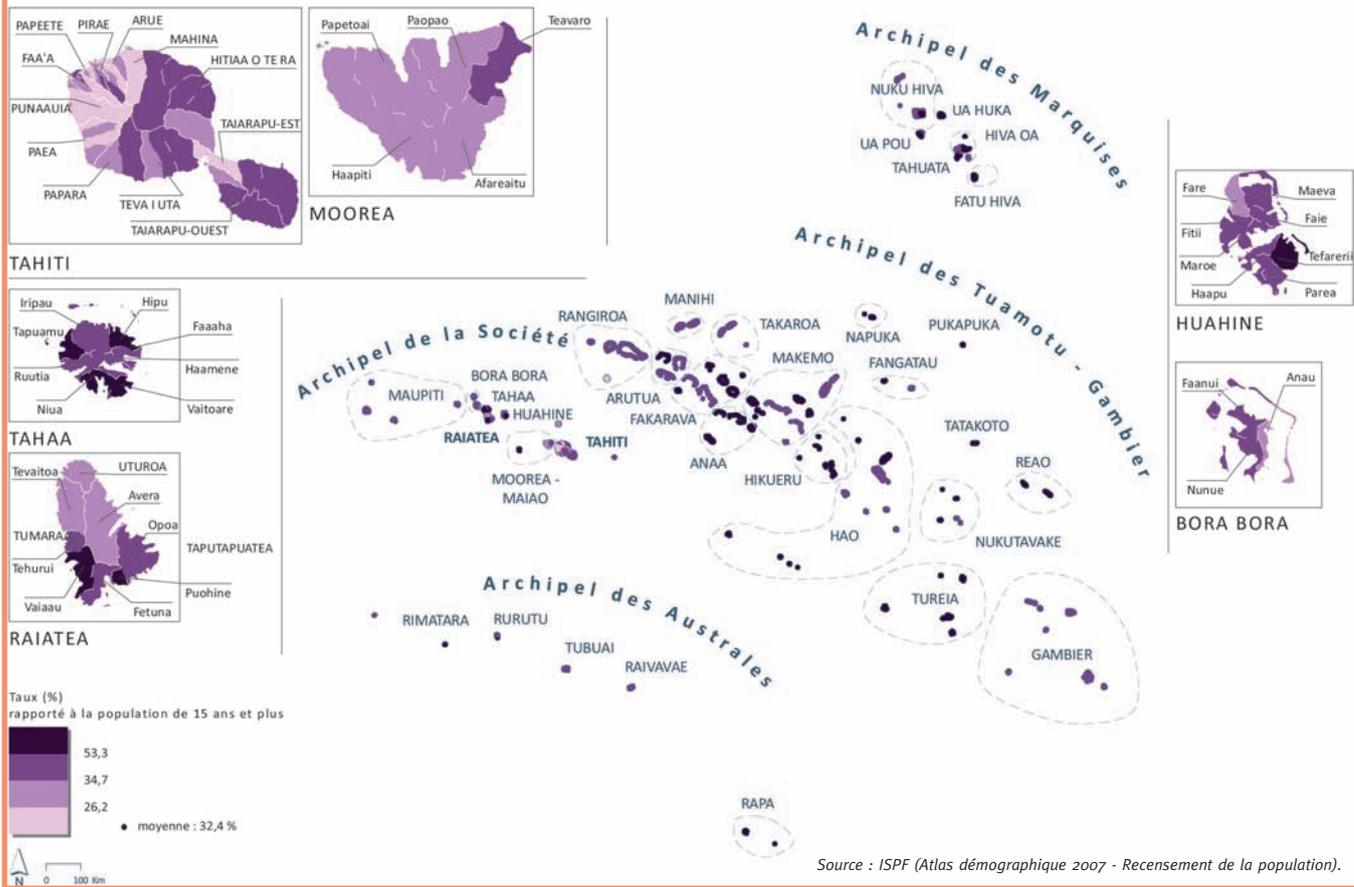
Source : ISPF (Source : RP2007, personnes de 20 ans et plus).

La généralisation et l'allongement des études se répercutent dans la population des actifs occupés : L'allongement de la durée des études explique que les jeunes entrent de plus en plus tardivement sur le marché du travail : alors qu'en 1988, trois jeunes sur dix de moins de 25 ans étaient encore en cours de formation initiale, ils sont en 2007 cinq jeunes sur dix à être étudiants. À professions équivalentes, le niveau de qualification moyen des jeunes travailleurs est supérieur à celui des actifs occupés proches de la retraite : 39 % des 30 à 34 ans possèdent au moins le baccalauréat alors que les 50 à 54 ans sont seulement 28 % à être bacheliers. De même, seules 22 % des personnes de 30 à 34 ans en emploi n'ont aucun diplôme alors que 28 % des 50-54 ans n'ont aucun diplôme. La catégorie des employés est celle où le niveau de qualification a le plus progressé d'une génération à l'autre : 14 % des employés de 50 à 54 ans possèdent le baccalauréat tandis qu'ils sont 43 % des employés de 30 à 34 ans.

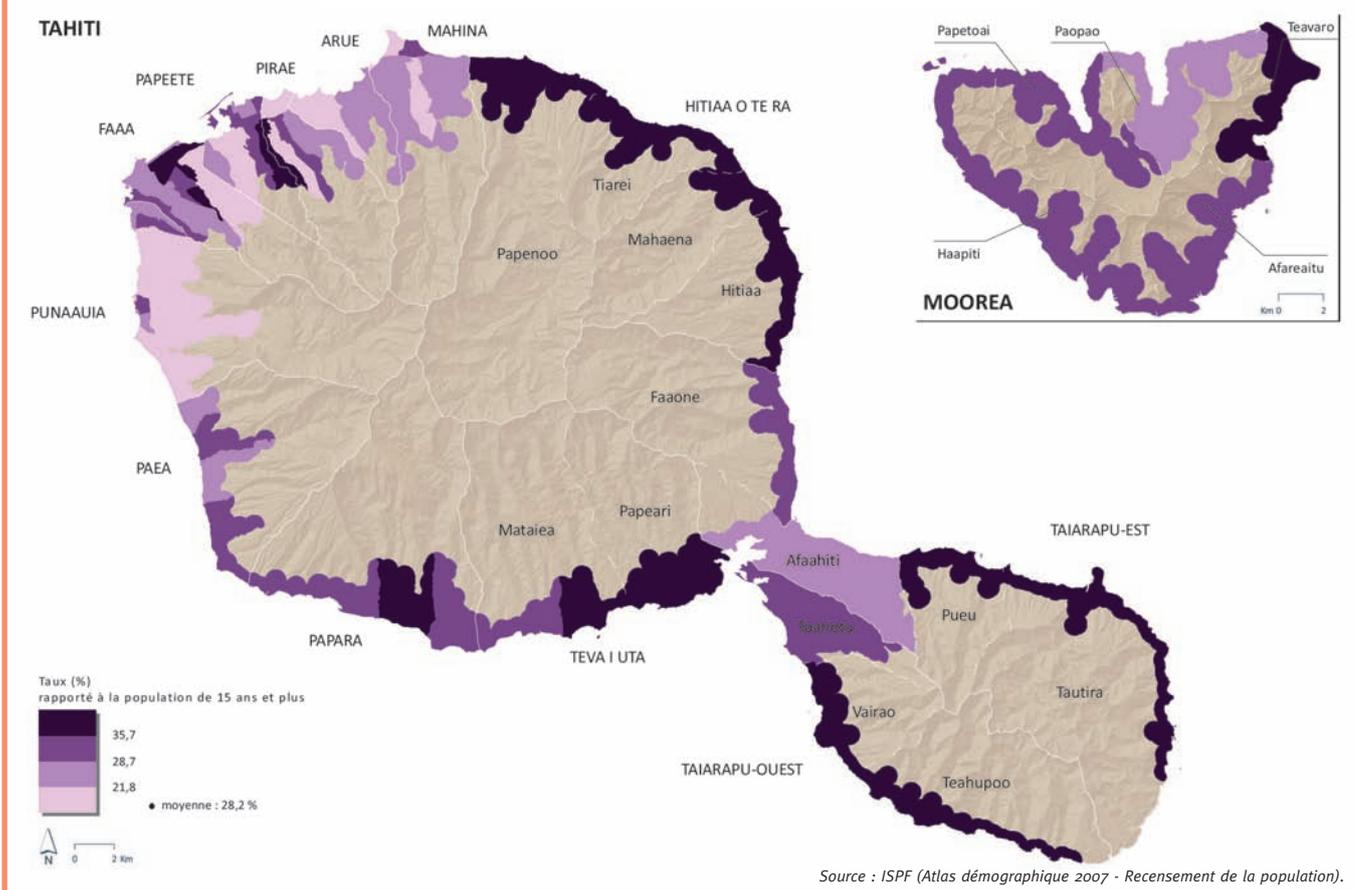
De même, le niveau scolaire moyen des demandeurs d'emploi inscrits au SEFI a nettement progressé puisque 35 % des demandeurs d'emploi inscrits au SEFI en 2010 ont un titre au moins égal au baccalauréat, alors qu'en 2005 ils représentaient seulement 27 %. Symétriquement, les demandeurs ayant un niveau scolaire inférieur ou égal au brevet des collèges sont désormais 37 % en 2010, contre 49 % en 2005.

³⁰ : Source : UPF, rapport d'activité 2010.

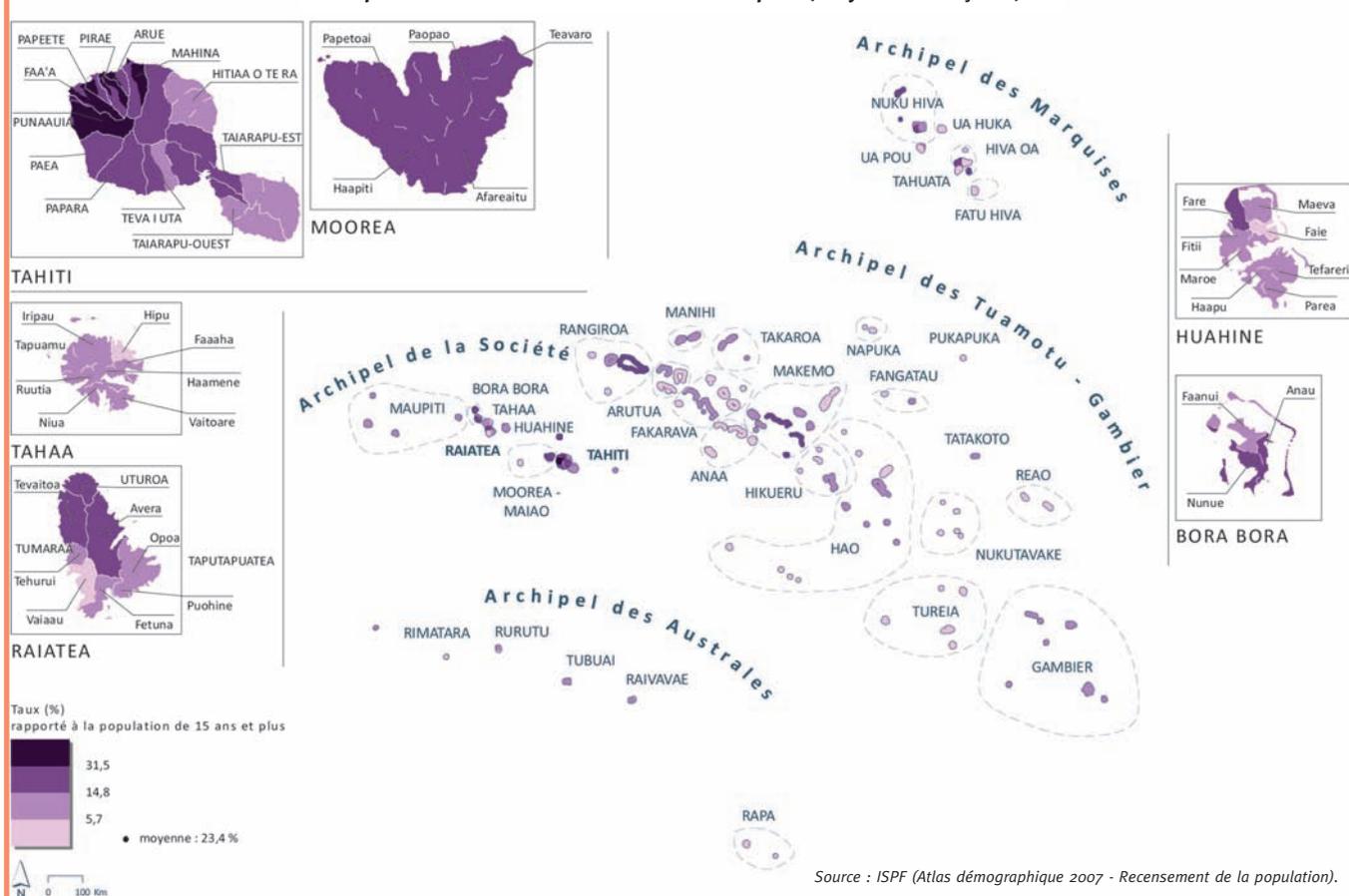
Diplôme - Personnes sans aucun diplôme (Polynésie française)



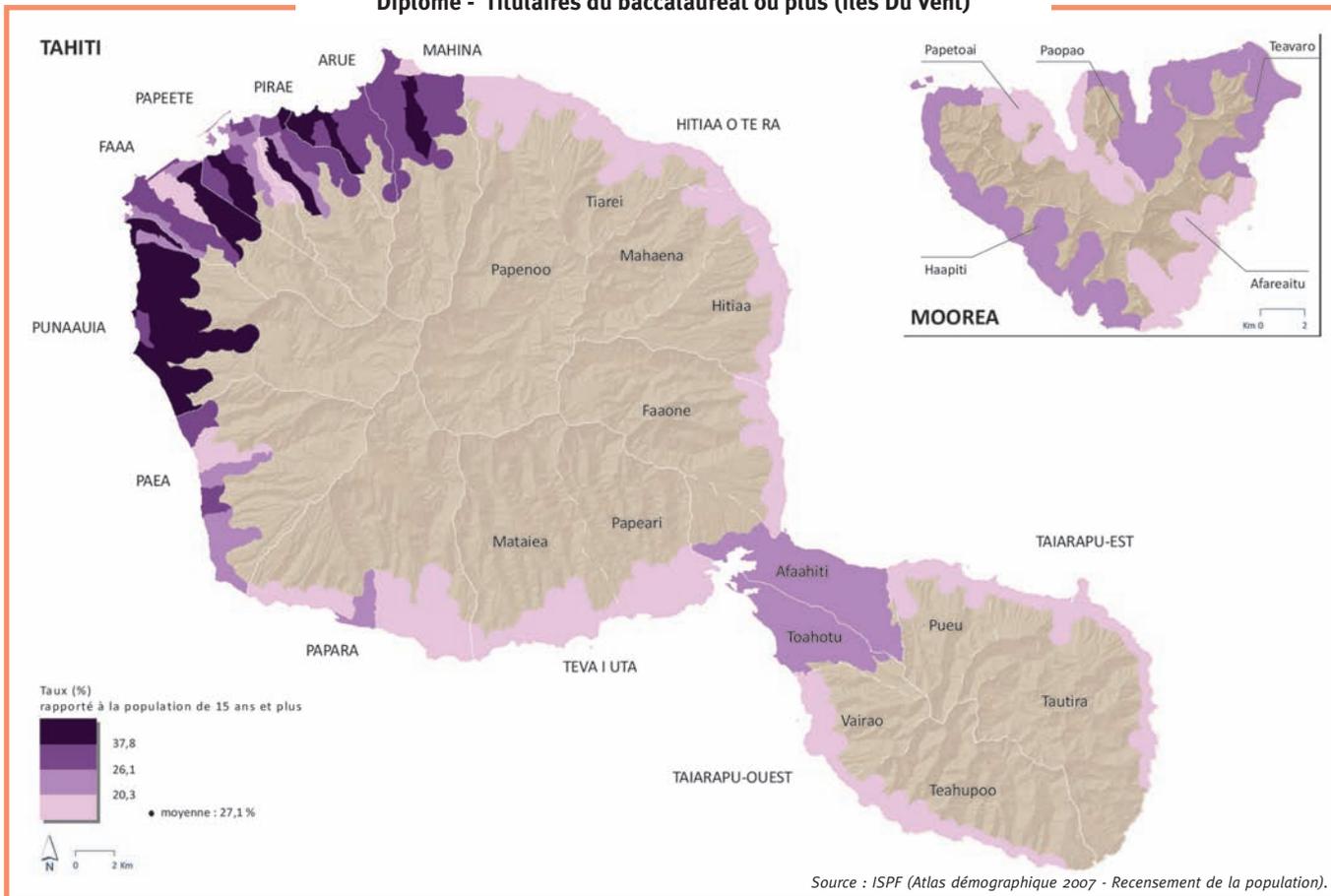
Diplôme - Personnes sans aucun diplôme (îles Du Vent)



Diplôme - Titulaires du baccalauréat ou plus (Polynésie française)



Diplôme - Titulaires du baccalauréat ou plus (îles Du Vent)



• Des niveaux d'études très différents d'un archipel à l'autre

Tableau n° 12. Taux de bacheliers et taux de scolarisation selon les subdivisions géographiques

	Îles Du Vent	Îles Sous-Le-Vent	Îles Marquises	Îles Australes	Îles Tuamotu-Gambier	Total général
Unité :	%	%	%	%	%	%
Taux de bacheliers de 20 ans et plus	29,6	16,3	12,9	10,6	9,5	25,7
Taux de personnes de 20 ans et plus ayant déjà été scolarisées	95,3	94,9	91,7	95,5	93,4	95,1
Taux de jeunes de 15 ans encore scolarisés	86,0	79,4	77,5	78,6	60,6	83,0

Source : ISPF (RP2007).

Les écarts entre archipels d'accès à la scolarisation primaire sont relativement faibles (moins de 4 % d'écart maximum) : le taux brut de scolarisation des adultes est le plus faible aux Marquises (91,7 %) et aux Tuamotu-Gambier (93,4 %) et le plus élevé aux Îles Du Vent et aux Australes (95,3 % et 95,5 %).

Le taux de bacheliers est en revanche très différent d'un archipel à l'autre : il est de près de 30 % dans les Îles Du Vent et il est inférieur à 10 % chez les habitants des Tuamotu-Gambier et à peine supérieur à 10 % aux Australes, où l'éloignement des lycées et la migration des jeunes vers Tahiti sont en cause.

• La langue parlée en famille et les difficultés en français

Tableau n° 13. Langue parlée en famille par subdivision géographique

Les 15-64 ans Langue parlée en famille	Îles Du Vent	Îles Sous-Le-Vent	Îles Marquises	Îles Australes	Îles Tuamotu-Gambier	Total général
Unité :	%	%	%	%	%	%
Français	78,3	48,7	32,0	35,8	54,8	70,7
Langue polynésienne	20,4	50,2	67,7	63,8	43,8	28,1
Autres langues	1,3	1,1	0,3	0,4	1,4	1,2
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ISPF (RP2007, individus de 15-64 ans).

Bien que les langues polynésiennes soit enseignées dans les établissements, la langue officielle et donc la langue de scolarisation en Polynésie française (examen, cours, concours) reste le français. Le français est la langue majoritairement parlée en famille en Polynésie française : 70,7 % des polynésiens le parlent dans leur foyer, la proportion étant la plus forte dans les Îles Du Vent (78,3 %). Le français reste cependant minoritaire comme principale langue d'usage dans les archipels : la langue parlée en famille est une des langues polynésiennes pour 68 % des Marquisiens³¹, 64 % des habitants des Australes.

Tableau n° 14. Niveau de diplôme selon la langue parlée en famille

Langue parlée en famille	Français	Langue polynésienne	Autres langues	Total général
Unité :	%	%	%	%
Proportion de non-diplômés	20,8	53	25,2	29,9
Taux de bacheliers	31,9	5,5	38	24,6

Source : ISPF (RP2007, individus de 15-64 ans).

Le taux de bachelier est 5 fois plus élevé pour les individus parlant français en famille que pour ceux parlant une langue polynésienne en famille (voir tableau n° 14). Ceux qui parlent une langue polynésienne dans leur foyer résident aussi souvent dans les archipels éloignés, avec les difficultés d'accès à des études poussées que cela suppose, mais ils ont aussi des difficultés plus fréquentes pour la lecture et l'écriture du français (voir tableau n° 15), qui est la langue officielle de tous les examens scolaires. Le taux de diplômés du supérieur est 12 fois plus élevé pour ceux qui parlent le français en famille.

Tableau n° 15. Niveau en français et langue parlée en famille

Les 15-64 ans Niveau en français	Langue parlée en famille	Français	Langue polynésienne	Autres langues	Total général
Unité :		%	%	%	%
Aucune connaissance		0,1	3,0	11,0	1,0
Compris seulement		0,1	1,9	4,4	0,7
Compris et parlé seulement		0,4	3,3	7,0	1,3
Compris, parlé et lu		0,2	1,1	2,1	0,4
Compris, parlé, lu et écrit		99,2	90,7	75,5	96,6
Total général		100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ISPF (RP2007, individus de 15-64 ans)

³¹ : Ce qui n'empêche pas les marquisiens d'avoir traditionnellement une bonne maîtrise du français relativement aux autres archipels.

Environ 3 % des individus parlant une langue polynésienne en famille déclarent ne pas comprendre le français et 9,3 % à ne pas savoir l'écrire (contre 0,7 % pour ceux parlant français en famille voir tableau 15). Les jeunes de 15 à 24 ans parlant le polynésien en famille sont 1,2 % à déclarer ne pas être capables d'écrire le français, contre 6,5 % pour les 50 à 59 ans, signe que cette « fracture linguistique » s'estompe sur les jeunes générations. Environ 3 600 individus de plus de 15 ans déclarent parler une langue étrangère (anglais, langues chinoises, japonais...) en famille : ils sont 11 % à déclarer ne pas comprendre le français et 24,6 % à ne pas savoir écrire le français. Mais ils sont issus d'une expatriation récente, une migration de travail le plus souvent, ont obtenu leurs diplômes dans leur pays d'origine.

Selon ces mêmes statistiques issues du Recensement de la Population de 2007, 3,4 % des Polynésiens seraient incapables de lire ni écrire le français ; mais ces statistiques, qui permettent des comparaisons entre sous-populations, sont basées sur la déclaration des personnes elles-mêmes et non sur des tests objectifs de lecture, et ainsi elles sous-estimeraient vraisemblablement de beaucoup la réalité du problème d'illettrisme en Polynésie française, que seule une enquête dédiée pourrait mettre en lumière. Les évaluations de lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), permettent de mieux mesurer la difficulté à maîtriser le français chez les jeunes polynésiens. Les derniers résultats connus pour la session de 2009³² montrent que sur les 5 800 jeunes ayant participé à l'évaluation, 41 % d'entre eux auraient eu des difficultés de lecture, contre 10 % pour les tests de JAPD équivalents en métropole³³. Ainsi, si l'accès à la scolarisation s'est désormais répandu à la quasi-totalité de la jeunesse Polynésienne, ceci ne signifie pas que tous maîtrisent la lecture du français : l'objectif de moyens et l'objectif de résultats sont deux éléments distincts. Les raisons aux problèmes d'illettrisme peuvent provenir des difficultés d'apprentissage du français lui-même (un test en langue polynésienne aurait peut-être eu des résultats meilleurs) pour des enfants dont le français n'est pas la langue maternelle (barrière linguistique), mais aussi de méthodes d'enseignement inadaptées au public visé, de l'absence de nécessité perçue par une partie des Polynésiens de maîtriser la lecture et l'écriture (du français), voire d'une certaine résistance à une culture dominante,...

Des dispositifs de formation initiale, complémentaires au système éducatif classique, sont proposés localement pour permettre la remise à niveau et l'insertion professionnelle des jeunes en grave échec scolaire :

- Les Centres de Jeunes Adolescents (CJA) accueillent des jeunes en décrochage scolaire pour une formation à but professionnalisant, sanctionnée par un certificat (le CFJA) au bout de 4 ans de cursus ; 806 élèves sont inscrits dans les 21 CJA que compte la Polynésie française.
- Le Groupement du Service Militaire Adapté (GSMA) prend en charge chaque année environ 300 jeunes volontaires de 18 à 26 ans, sans emploi ni diplôme, afin de leur fournir des pré-requis professionnels dans un cadre militaire, leur octroyant notamment le permis de conduire et des bases de lecture pour les plus illettrés.

Les résultats de ces dispositifs sont probants (86% d'insertion pour le GSMA en 2010³⁴), mais leur coût élevé est actuellement un frein à leur généralisation.

• La formation professionnelle tout au long de la vie et l'apprentissage

En métropole, la formation professionnelle a mobilisé en 2006 plus de 34 milliards d'euros (hors enseignement professionnel supérieur), soit 2 % du PIB. La stratégie définie par les Etats européens lors du Conseil de Lisbonne en 2000 a fait, à ce titre, du développement de la formation tout au long de la vie un objectif essentiel pour l'Union européenne³⁵.

En Polynésie française, l'apprentissage en entreprise ou en alternance connaît une mise en place assez lente, en particulier dans le cadre de la formation initiale de jeunes apprentis, butant sur le manque de pérennité du recouvrement de la taxe d'apprentissage et de son mode de financement ainsi que sur le manque de visibilité de l'offre de formation. Ainsi, à la question « Connaissez-vous le dispositif de formation en alternance de l'apprentissage ? » posée par la Chambre de Commerce, d'Industrie, de Services et des Métiers (CCISM) aux personnes consultant son site Internet, 74 % des internautes répondent « non » au début de l'année 2011. Un tiers des demandeurs d'emploi inscrits au SEFI déclarent s'être inscrits dans l'objectif de suivre un stage de formation du SEFI, les besoins affichés sont donc importants. Le SEFI organise des formations professionnelles pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des mesures

³² : Source : Centre du Service National de Polynésie française.

³³ : Les tests de JAPD passés en Polynésie française sont strictement identiques à ceux de la métropole, mais la méthode diffère : en effet, pour des questions de capacités informatiques (débit internet encore limité), les questionnaires sont encore complétés avec l'aide d'un crayon en Polynésie française et corrigés manuellement sur le terrain. Tandis qu'en métropole un applicatif informatique a été déployé et permet de faire passer ces tests avec une télécommande (à la façon du code de la route) et d'extraire le résultat dans la foulée. La durée étant contrainte, le jeune polynésien est peut-être un peu pénalisé en termes de manipulations. Puis s'ajoute la barrière linguistique pour ceux qui ne maîtrisent que partiellement la langue française, bien que toutes les explications dispensées en amont des tests sont systématiquement traduites en polynésien.

³⁴ : Source : GSMA-PF.

³⁵ : Source : rapport du Sénat 2009.

d'insertion. Le profil des stagiaires de la formation professionnelle du SEFI est une femme (deux tiers des stagiaires sont des femmes), jeune (deux tiers des stagiaires ont moins de 30 ans), habitant Tahiti.

Différents dispositifs visent à promouvoir la formation continue, encore peu répandue, comme les « mesures en faveur de l'apprentissage au bénéfice des seules personnes physiques (APP)³⁶ » et le dispositif « stage d'insertion en entreprise » (SIE)³⁷.

Le dispositif de formation continue sur le territoire

L'offre publique de formation continue est structurée autour des organismes suivant :

Le **CFPA** : le *Centre de Formation Pour adultes*, un organisme public créé en 1997, propose des offres de formation professionnelle qualifiante ou de mise à niveau, s'adressant aux demandeurs d'emploi ou aux employeurs désireux de qualifier leurs salariés, sur la base d'un financement public. Cette structure pour adultes, se charge de fournir des formations de base, en proposant aux intéressés divers ateliers, en vue d'exercer principalement dans les domaines du bâtiment, de l'industrie, de l'agriculture; soit une offre de 35 à 40 actions de formations regroupant 1 200 à 1 500 places de formation.

Le **GREPFOC** : Le *Groupement des Etablissements de Polynésie française pour la Formation Continue* est un établissement public créé en 2003 qui met à disposition des locaux et des moyens de formation initiale pour des actions de formation professionnelle continue. Le GREPFOC compte 36 établissements de formations répartis sur les cinq archipels La formation est financée sur fonds privés (entreprises ou auditeurs libres) ou sur fonds publics (entreprises ou demandeurs d'emploi).

Le **CNAM** : Le *Conservatoire National des Arts et Métiers* a été créée en 1976, par l'association polynésienne d'enseignement supérieur (APES). Ce dispositif offre des enseignements sur l'ensemble du territoire français, incluant les régions du Pacifique, dont la Polynésie. Il dispense une formation diplômante sur place ou à distance via internet. Actuellement, 14 formations diplômantes sont accessibles au CNAM de Polynésie Française, dans les domaines de l'Economie-Gestion (EG), du Travail et Société (STS), des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC), ou encore dans le secteur des Sciences et Techniques Industrielles (STI).

CCISM Formation : les formations de la *Chambre de Commerce, d'Industrie, de Services et des Métiers* sont des formations diplômantes et continues, proposées aux entreprises qu'elle fédère, dans les domaines du management, des ressources humaines, du commerce : salariés, créateurs d'entreprise, apprentis et demandeurs d'emplois sont les cibles de ces formations professionnelles.

³⁶ : Selon la décision 27 juin 1997, il est institué au centre de formation professionnelle accélérée une section de formation des apprentis qui a pour objet de dispenser aux jeunes travailleurs sous contrat d'apprentissage, une formation technologie théorique et pratique qui doit compléter la formation reçue dans l'entreprise. Le contrat d'apprentissage permet au jeune salarié d'acquérir les outils d'un professionnel, et de les appliquer conformément au service de l'organisme de formation ; lequel se porte garant de l'encadrer et lui fournir les bases nécessaires, ainsi que les moyens matériels suffisants pour assurer sa formation à la vie professionnelle. Le SEFI effectue un remboursement trimestriel d'une partie des salaires et de la part patronale des charges sociales ; l'apprenti(e) bénéficie du statut de salarié et du droit aux congés payés, ainsi que de la couverture sociale de la Caisse de Prévoyance Sociale. Source : Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche, du travail et de l'emploi.

³⁷ : Le SIE est une technique d'apprentissage pour les demandeurs d'emploi, leur offrant l'opportunité d'intégrer un établissement d'accueil par le biais d'un contrat de stage. L'organisme est chargé de les recevoir et de les accompagner dans leur formation. Ils font partie intégrante de la vie en entreprise. Ce dispositif est effectif dans les établissements du secteur privé, comptant a minima un salarié inscrit en Contrat à Durée Indéterminée. Le bénéficiaire du stage obtient une couverture de 100% des indemnités. Source : Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche, du travail et de l'emploi.

• L'océanisation des cadres se heurte au manque de qualifications et au départ des personnes qualifiées

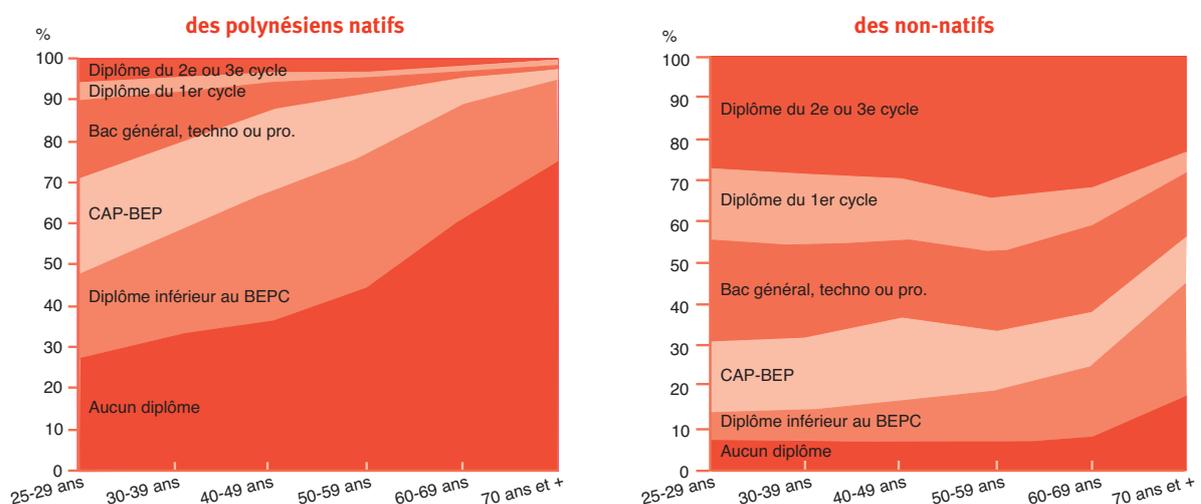
Le déficit de qualification des natifs polynésiens se comble graduellement par rapport au niveau métropolitain et à la demande locale de qualification des grandes entreprises locales, mais cet écart demeure important.

À catégorie socioprofessionnelle identique, les actifs polynésiens ayant un emploi sont moins diplômés que les métropolitains : ainsi 42 % des ouvriers polynésiens n'ont aucun diplôme contre 33 % de leurs homologues en France métropolitaine. De même 55 % des agriculteurs polynésiens n'ont aucun diplôme contre 12 % en métropole : les maraîchers et coprahculteurs polynésiens sont plus âgés et moins qualifiés que les exploitants de métropole. Ces écarts de qualification s'observent pour toutes les catégories socioprofessionnelles et même pour les cadres. Ainsi, à niveau d'éducation égal, les actifs polynésiens, qu'ils soient nés en Polynésie française ou non, accèdent à des postes en moyenne plus qualifiés que leurs équivalents de métropole. Le diplôme confère donc un avantage accru du fait de sa relative rareté dans le territoire.

Environ 85 % des individus de 15 ans et plus vivant en Polynésie française y sont nés et 80 % des emplois sont occupés par des personnes nées en Polynésie française : ainsi la grande majorité des emplois sont occupés par des natifs. Mais plus les niveaux de responsabilité et de qualification de la fonction exercée sont importants, plus la proportion d'emplois occupés par des personnes nées à l'extérieur de la Polynésie française s'accroît. Ainsi, en 2007, seulement 40 % des cadres sont natifs. Les natifs semblent donc largement sous-représentés par rapport à leur proportion dans la population active générale. Mais cette sous-représentation est le fait des différences de diplôme entre natifs et migrants, au profit de ces derniers. L'« océanisation » des cadres s'est lentement opérée depuis 1983, concomitante à l'accès progressif des Polynésiens à de plus hauts niveaux d'études : en 1983, seulement 28 % des cadres et 20 % des emplois de professions libérales sont occupés par des natifs. Les professions intermédiaires, tout comme les artisans commerçants, sont occupées pour 60 % par des personnes nées en Polynésie, et les employés pour 85 %. À l'extrême, les professions d'ouvriers (94 %) et d'agriculteurs exploitants (97 %) demeurent essentiellement exercées par des natifs. Les secteurs d'activité occupant en 2007 le plus d'actifs occupés non nés en Polynésie française sont la santé et l'action sociale (38 %), l'immobilier, location et services aux entreprises (34 %) et les services collectifs, sociaux et personnels (30 %).

La fonction de cadre, qui rassemble 9 % des emplois publics et 6 % des emplois du secteur privé, nécessite des qualifications importantes. Seuls un peu plus de la moitié (54 %) des cadres nés en Polynésie française possèdent un diplôme supérieur au baccalauréat alors que 80 % des cadres nés à l'extérieur ont ce niveau de qualification. Certes la qualification peut s'obtenir sur le tas, par l'acquisition de l'expérience et la promotion interne, néanmoins il existe une nette différence de niveau d'études entre les deux sous-populations de cadres, natifs ou non natifs de Polynésie française. Ce fossé, qui tend à se combler, est toutefois moins marqué dans le secteur public que dans le secteur privé, dont le recrutement passe en partie par des concours, qui impliquent une compétition au niveau des qualifications à l'entrée. En dehors de l'accueil d'agents de l'État, les migrations vers la Polynésie française restent très faibles, signe que le territoire n'apparaît pas comme un pôle d'attractivité professionnelle pour l'extérieur : sur le marché du travail du secteur privé local, à compétences égales, la concurrence reste somme toute peu marquée avec les travailleurs qualifiés venant d'autres pays.

Graphique n° 11 et 12. Évolution du niveau de diplômes par tranche d'âges et par génération



Source : ISPF (RP2007, personnes de 25 ans et plus).

L'étude des deux graphiques précédents montre que la croissance d'une génération à l'autre de la proportion des diplômés du baccalauréat et du supérieur dans la population n'est valable que pour les natifs. La part des diplômés post-baccalauréat est restée identique entre tranches d'âge chez les non-natifs, car elle était déjà élevée chez la génération ayant 50-59 ans en 2007.

Nombre de jeunes polynésiens partent chaque année en métropole pour suivre des études secondaires ou supérieures : ainsi 27 % des polynésiens de 15 ans et plus vivant en métropole sont des élèves ou des étudiants³⁸. On comptait plus de 2 200 élèves et étudiants natifs de Polynésie française en métropole en 1999. Le retour sur le Fenua à la fin des études n'est ensuite pas systématique, si bien qu'une partie des jeunes diplômés restent en métropole pour travailler, motivés par des offres d'emplois qualifiés plus nombreuses et plus variées que sur le territoire polynésien. Cette migration de travail peut être un autre frein à l'océanisation des cadres de Polynésie française. Le marché du travail polynésien est étroit, les offres et demandes d'emploi qualifiées y sont encore relativement rares : en 2009, 18 % des offres d'emploi du SEFI requièrent un niveau d'étude supérieur, et 14 % des demandeurs d'emploi s'adressant au SEFI présentent un niveau d'études supérieur. Dans ce contexte, les individus peuvent être contraints de postuler pour des emplois qui ne correspondent pas à leur formation, ce qui peut conduire à des situations de déclassement (ou sur-éducation), comme vu au chapitre 2, c'est pourquoi les jeunes diplômés peuvent préférer se positionner dans un marché du travail plus large où les possibilités d'exercer le métier souhaité peuvent paraître plus nombreuses.

Enfin, la lutte contre le déclassement des femmes et leur discrimination à l'embauche pourrait favoriser le recrutement local pour l'emploi qualifié.

³⁸ : Source : ISPF (Recensement de la Population de métropole de 1999, voir Points Forts de la Polynésie n°5/2006).

BIBLIOGRAPHIE

- Albouy V., Wanecq T.**, « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles », Economie et statistiques, 2003.
- Amadiou J-C.**, Baromètre Adia, Observatoire national des discriminations, 2006.
- Aubert P., Crépon B.**, « Âge, salaire et productivité : La productivité des salariés décline-t-elle en fin de carrière ? », Document de travail INSEE, 2003.
- Baudelot C., Leclercq F.**, « Les effets de l'éducation », La Documentation française, 2005.
- Becker G. S.**, « Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education », University of Chicago Press, 1964.
- Benoit J., Buffière B.**, « Étude Budget des Familles 2000-2001 », Collection Regards, ISPF, 2003.
- Bodet C.**, « Emploi qualifié en Polynésie française : évolution de 1995 à 2004 », Points Forts de la Polynésie française, 2006.
- Bourdieu P., Passeron J-C.**, « La reproduction », Minuit, 1970.
- Bowles S.**, « Schooling and Inequality from Generation to Generation », Journal of Political Economy, 1972.
- Crépon B., Deniau N., Perez-Duarte S.**, « Productivité et salaire des travailleurs âgés », Revue française d'économie, 2003.
- De La Haye F., Gombert J-E., Rivière J-P., Rocher T.**, « Les évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense », Direction de la Prospective, de l'Évaluation et de la Performance (DEPP).
- Groot W.**, « The incidence of, and returns to overeducation in the UK », Applied Economics, 1996.
- Groot W., Maassen van den Brink H.**, « Overschooling in the labour market », Economisch Statistische Berichten, 1996.
- Hellerstein J. K., Neumark D., Troske K. R.**, « Wages, Productivity, and Worker Characteristics : Evidence from Plant-Level Production Functions and Wage Equations », Journal of Labor Economics, 1999.
- Herrera J., Merceron S.**, « Les approches de la pauvreté en Polynésie française », Document de travail de l'AFD, 2010.
- Merceron S.**, « L'inadéquation professionnelle en Afrique Sub-saharienne », document de travail ENSAI, 2009.
- Mincer J.**, « Schooling, Experience and Earnings », New York, National Bureau of Economic Research, 1974.
- Parment A.**, « L'emploi des jeunes, pas toujours en adéquation avec leur formation », collection Antiane, Insee, 2003.
- Rasmusen E.**, « Jeux et Information. Introduction à la Théorie des Jeux », De Boeck, 2004.
- Rawls J.**, « A Theory of Justice », Harvard, HUP, 1971.
- Sicherman N.**, « Overeducation in the labour market », Journal of Labour Economics, 1991.
- Spence M.**, « Job Market Signaling », Quarterly Journal of Economics, 1973.